

opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

LIBRARY

DANS CE NUMERO

~~ET~~
~~GV~~
~~JB~~
~~KL~~
~~EK~~
~~DS~~
MC

- LETTRE DE BRUXELLES (P. 1-3)

Une vieille querelle

- L'OPINION DE LA SEMAINE (P. 4-7)

Perspectives monétaires à moyen terme (II)

Par Milton Gilbert
Conseiller Economique
Banque des Règlements Internationaux (Bâle)

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (P. 8- 13 A)

Dégel d'Euratom ; L'affaire de l'uranium enrichi ;
ESSOR et SORA ; Budget et coopération scientifique ;
La négociation avec la Grande-Bretagne ; L'évolu-
tion conjoncturelle dans la Communauté ; L'emprunt
CECA en unités monétaires européennes.

- EUROFLASH (P.14-56)

Sommaire Analytique, P. 14

Index Alphabétique, P. 53

N° 592 - 22 Décembre 1970

100 Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16^e

OPERA MUNDI - EUROPE

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION
 100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16^e
 MUNDI-PARIS
 Tél. : 704.53.20 Télex : 27 989
 CCP PARIS 3235-50

DIRECTEUR	Paul WINKLER
Directeur Adjoint	Charles RONSAC
RÉDACTEUR EN CHEF	André GIRAUD
Service Informations	Guy de SAINT CHAMAS
Service Études et Documentation	Alain-Yves BUAT
Institutions Européennes	Rudiger BARTHAUER
	Gabriela KAHLIG
	Jean LAURE

SUISSE
 54, rue Vermont
 GENÈVE - Tél. 33 7693

BENELUX
 12, rue du Cyprès
 BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

ITALIE
 Piazza S. Maria Beltrade, 2
 20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire	FF. 1.200	FF. 700
Série semestrielle	FF. 400	

(La revue n'est pas vendue au Numéro)

LETTRE DE BRUXELLES

Bruxelles. - Ministres des Affaires Etrangères et Ministres des Finances de la Communauté ont dû se séparer, le 15 décembre à 4 heures du matin, sans avoir pu se mettre d'accord sur la mise en route du plan par étapes conduisant à l'Union économique et monétaire. Ainsi l'échéance de la fin de l'année qui avait été fixée à ce sujet lors du Sommet de La Haye ne sera-t-elle pas respectée. Pourtant un peu de bonne volonté n'aurait-elle pas permis de trouver, avant cette échéance, une date possible pour une nouvelle réunion ? On en est en tout cas convaincu ici.

Cela étant, y-a-t-il lieu de dramatiser la situation comme certains Etats membres l'ont fait, notamment la République Fédérale ? Sans doute pas. On comprend que l'Allemagne ait souhaité parvenir à un accord durant son tour de présidence, et que l'échec ait entraîné quelque amertume. Mais, après tout, le rôle de la présidence est aussi de construire un calendrier de réunions adapté à la situation, et quelques fois, s'il le faut, de "bousculer" un peu les autres Etats membres. Or - et c'est la principale raison pour laquelle il ne convient pas de dramatiser la situation - pouvait-on raisonnablement espérer qu'un sujet d'une telle importance serait traité en une seule discussion ministérielle ? Un tel résultat eut été un véritable exploit, surtout par référence au passé : jamais en effet les Six, confrontés à de grands problèmes, ne les ont résolus lors de la première discussion. En outre, cette discussion elle-même n'a commencé qu'à cinq heures de l'après-midi alors que les Ministres étaient en séance depuis le matin, mais avaient dû se consacrer à des débats avec les représentants des fonctionnaires de la Communauté sur les questions de concertation et de salaires. Bref, les circonstances n'étaient pas les meilleures.

Comment s'est déroulée la discussion ? D'entrée la France a essayé, mais sans succès, d'amener ses partenaires à débattre du contenu pratique de la première étape du plan (1971-73). Sur ce point, chacun savait pourtant que les difficultés n'étaient pas insurmontables et qu'un accord pouvait être trouvé. Mais les partenaires de Paris se refusaient à discuter de cette première étape sans qu'un accord ait été préalablement réalisé sur l'objectif final du plan par étapes. C'était vouloir d'emblée buter sur une querelle de principe. Entendons nous sur des projets concrets susceptibles d'être réalisés immédiatement, disaient les Français, et nous verrons plus tard comment progresser. Pas question, répondaient notamment les Allemands et les Néerlandais, de considérer la première étape comme une fin en soi ; entendons-nous d'abord sur le stade final de l'Union économique et monétaire et sur ses conséquences. Telle fut donc la méthode de discussion retenue, avec pour résultat le plus clair qu'à l'aube, au moment de la clôture du débat, pas un mot n'avait été dit sur la première étape.

Pour aborder la discussion de l'objectif final de l'Union, les Ministres disposaient d'un aide mémoire préparé par le Comité des Représentants Permanents. Or, dès le troisième paragraphe de ce document, on en arrivait aux questions politiques et institutionnelles : transferts de compétence, rôle des institutions, modification du Traité, pouvoirs du Parlement Européen. C'était évidemment le noeud de la discussion. Que Paris ait considéré qu'une telle discussion était sans grande utilité, ne changeait rien à l'affaire. Il fallait franchir l'obstacle. Après quelques tours de table entre Ministres, le Conseil chargeait à huit heures du soir un "comité de rédaction" de mettre sur pied un texte de compromis à propos du paragraphe trois, et convenait de se retrouver une heure plus tard. En fait, ce ne fut qu'à minuit que le comité termina ses travaux. Il apportait au Conseil un texte truffé de réserves, de rédactions alternatives, mais tous ces exercices d'équilibre "littéraires", toutes ces astuces de vocabulaire ne parvenaient pas à dissimuler des divergences malgré tout fondamentales.

Ces divergences se marquaient essentiellement entre la France d'un côté, les Pays-Bas et l'Allemagne de l'autre. Quel était le point central du débat ? La Haye et Bonn voulaient prévoir des transferts de compétence, des réformes du Traité de Rome sans explicitement préciser "qui", à l'avenir (en 1980), ferait "quoi". Paris répétait ne pas être hostile à des transferts de compétence, mais voulait faire admettre que ceux-ci s'effectueraient au profit du Conseil de Ministres, chargé de gérer l'Union. Ainsi réapparaissait la vieille querelle de la supranationalité, étouffée depuis le printemps 1965. Progressant phrase après phrase, le Conseil, à quatre heures du matin, n'en était qu'au troisième alinéa du texte présenté par le Comité de rédaction. L'irritation, la lassitude, une présidence peut-être malhabile, un Ministre néerlandais, Joseph Luns, visiblement désireux de "charger le bateau" : c'en était trop. Le Conseil se séparait donc. Impossibilité néerlandaise, impossibilité italienne, aucune autre date de réunion n'était fixée avant la Noël. C'était la réunion au mois de janvier, sous présidence française.

A l'issue du Conseil, le Ministre allemand Karl Schiller faisait sans ambages porter à la France la responsabilité de l'échec. Il semble que ce soit là vouloir beaucoup simplifier les choses. Il est clair que la position française, telle qu'elle se présente, doit être amendée. Encore conviendrait-il que d'autres partenaires fassent preuve d'un égal bon sens.

Que va-t-il se passer maintenant ? La présidence française paraît décidée à ne pas laisser dormir le dossier et à convoquer une nouvelle réunion du Conseil avant la mi-janvier. Tout le problème est d'éviter de retomber dans la guerre de religion sur la supranationalité. Il ne serait pas raisonnable pour Paris d'envisager un accord sans engagement sur les transferts de compétence. Mais il ne serait pas raisonnable non plus pour Bonn et La Haye d'imaginer que de tels transferts puissent être prévus "dans le vide", à des institutions à créer et dont nul ne sait aujourd'hui ni si elles seront nécessaires,

ni ce qu'elles seront. Si le débat est posé en termes objectifs et non passionnels une solution sera nécessairement trouvée. En revanche, si les capitales, ou certaines d'entre elles se laissent entraîner dans une stérile discussion sur la supranationalité, le climat risque d'être irrémédiablement détérioré et l'Union économique et monétaire courra les plusgrands risques.

L ' O P I N I O N D E L A S E M A I N E

PERSPECTIVES MONÉTAIRES A MOYEN TERME (II)

par Milton Gilbert
Conseiller Economique
Banque des Règlements Internationaux (Bâle)

La seconde raison du caractère virulent pris par les tendances inflationnistes actuelles réside dans l'excès des augmentations de salaires consenties sous la pression des syndicats (1). Ces augmentations sont telles, en effet, et si générales, que l'on pourrait à juste titre parler d'une explosion internationale des salaires. Le premier pays à s'engager dans cette voie a été la France, au moment des événements de mai-juin 1968. Les hausses accordées pour restaurer le calme furent de l'ordre de 16 %. Il va sans dire qu'une pareille charge était économiquement intolérable, ce que la dévaluation du franc décidée en août 1969 n'a fait que constater.

Ensuite est venu le tour de l'Allemagne où, en septembre 1969, fut conclu dans la sidérurgie et les charbonnages un accord portant sur une hausse variant de 12 à 14 %. Bien entendu, cette hausse a gagné les autres secteurs et, six mois plus tard, il fallut négocier un nouveau contrat devant la flambée des prix. En Italie, la situation a été gravement perturbée par de grandes grèves au quatrième trimestre 1969, si bien que de décembre 1969 à juin 1970, l'indice des salaires industriels a progressé de 17 %. Au Royaume-Uni, en dépit du calme relatif régnant sur le marché du travail, les salaires industriels ont monté au taux annuel de 14 % entre novembre 1969 et juillet 1970; le mouvement s'est accéléré depuis et les revendications syndicales deviennent toujours plus massives. Aux Etats-Unis enfin, les hausses de salaires, après s'être chiffrées à 14 % en 1969, ont représenté pour les trois premiers trimestres 1970 une moyenne annuelle de 10 %.

Ainsi, au cours de ces deux dernières années, la masse salariale s'est de plus en plus constituée en un élément indépendant de la conjoncture écono-

(1) Voir la première partie de cet article dans notre n° 591, p. 4-7.

mique. Son accroissement, au lieu d'être seulement lié à la situation de l'offre et de la demande sur le marché du travail, l'est aussi aux exigences des syndicats quant à la part croissante du revenu national à affecter aux travailleurs : négocier chaque année d'excessifs accroissements de salaires est maintenant entré dans les moeurs. Or, parmi toutes les hausses évoquées plus haut, seules celles qui ont eu lieu en Allemagne peuvent s'expliquer par les tensions enregistrées sur le marché de l'emploi : toutes les autres, si elles avaient dû correspondre à la simple confrontation de l'offre et de la demande, ne se seraient pas produites du tout, ou n'auraient atteint que des montants notablement inférieurs.

Cela étant, la question est de savoir ce qu'il est possible de tenter pour limiter la pression inflationniste qui résulte de cette explosion. D'aucuns estiment qu'il faut d'abord convaincre les travailleurs qu'une augmentation de salaires de 4 % dans la stabilité des prix équivaut à une majoration de 8 % avec une hausse des prix de 4 %. On peut douter que cet argument, malgré sa simplicité, soit efficace : d'abord parce que dans de nombreux pays les travailleurs jugent avoir droit à une plus large part du revenu national; ensuite parce que dans d'autres pays, l'objectif des syndicats n'est pas nécessairement celui de réduire les bénéfices, mais de gagner des rangs dans la hiérarchie des salaires; et enfin parce que les foudres de la récession ou du déficit de la balance des paiements, avec chômage à la clef, ne font plus peur. Sur ce dernier point, il faut prendre conscience que la génération de leaders syndicalistes qui a connu la grande crise des années 1930 a largement cédé la place à de nouveaux leaders dont le comportement n'est pas dicté par ce souvenir.

D'autres sont alors d'avis que pour modérer les revendications excessives, il convient de pratiquer une politique monétaire suffisamment restrictive et une politique fiscale suffisamment lourde pour provoquer une sensible récession et créer délibérément le chômage. Des techniques de ce type ont été employées avec succès dans le passé, mais il semble que maintenant les autorités soient de moins en moins disposées à y recourir. Au départ, les gouvernements sont bien convaincus qu'il est indispensable de réfréner une demande excessive, mais, au fur et à mesure que le taux du chômage augmente, la volonté d'agir se relâche - d'autant plus qu'il y a toujours une élection en perspective. Récemment, le gouverneur de la Banque centrale d'un pays où la poussée des salaires avait été arrêtée par de sévères restrictions monétaires, ayant évidemment entraîné une récession importante, disait qu'une telle tactique serait sans doute inconcevable à l'avenir.

Dans ces conditions, il semble que la seule solution possible soit la mise en oeuvre d'une politique des salaires - généralement appelée politique des revenus par souci des susceptibilités politiques - en dépit de toutes les difficultés d'une telle politique, de toutes les déceptions qu'elle peut causer, de tous les échecs qu'elle est susceptible de rencontrer. Il faut en effet partir du fait que dans la mesure où les travailleurs sont organisés par leurs syndicats et où, dans ces conditions, ils peuvent imposer des règles d'embauche, des règlements d'ateliers ou une grève, ils se trouvent dans une position de monopole - monopole non seu-

lement de fait, mais de droit. Or, il est de pratique économique constante que toute organisation, institution, établissement ou entreprise occupant une position de monopole - qu'il s'agisse de téléphone, de chemin de fer ou d'énergie électrique - soit contrôlé par les pouvoirs publics quant il modifie ses tarifs. De plus, en ce qui concerne les entreprises, il existe à peu près partout des législations protectrices de la concurrence. A cet égard, la situation des syndicats constitue ainsi une anomalie.

Supprimer cette anomalie, ou même la tempérer seulement n'est évidemment pas une entreprise simple. C'est pourtant l'un des problèmes majeurs auxquels est confrontée de manière de plus en plus pressante la puissance publique dans la plupart des pays industriels. Et il est clair que si ce problème ne trouve pas sa solution, on ne résoudra pas non plus le problème de la stabilité monétaire.

Il est donc assez étonnant de voir, aux Etats-Unis, le Comité des Conseillers Economiques du Président condamner quasi en bloc la politique des salaires, motif pris de ce que celle-ci, même si elle a pu rencontrer un succès momentané dans certains pays, a toujours fini par s'écrouler sous la pression des revendications salariales. Cet échec n'a pourtant lui-même rien de surprenant : vouloir poser des limites raisonnables aux augmentations de salaires est une tentative inévitablement vouée à l'insuccès si l'on ne réussit pas en même temps à poser des limites à la croissance de la demande, car, dans ce cas, les employeurs, pour accroître la production, sont contraints à faire de la surenchère pour obtenir la main d'oeuvre dont ils ont besoin. Et c'est précisément pour cette raison que la politique des salaires n'a pas eu les résultats escomptés aux Etats-Unis. Mais, en réalité, l'échec a son origine dans l'incapacité où l'on a été de contrôler l'évolution de la demande.

On prétend aussi que des études économétriques menées sur l'effet des directives gouvernementales en matière de salaires conduisent à des conclusions d'une grande disparité. L'une des explications de ce phénomène est sans doute que l'on s'efforce de rapprocher des données qui deviennent de moins en moins comparables avec l'écoulement du temps. Dans ce domaine surtout, il suffit de huit ou dix ans pour que les conditions générales présidant à l'élaboration d'une étude économétrique se trouvent radicalement modifiées. Le travail de base en la matière était représenté par la courbe de Phillips. Etablie en Grande-Bretagne, celle-ci mettait en évidence que la courbe des salaires marque une hausse nettement plus accentuée en période de haute conjoncture qu'en période de marasme. Mais elle négligeait un fait essentiel, à savoir qu'en périodes tant de boom que de marasme, les salaires augmentent plus que la productivité. Ainsi, quand la productivité s'accroissait, par exemple, de 3 à 4 %, les salaires étaient en hausse de 6 à 8 %; mais quand les gains de productivité étaient nuls, les salaires connaissaient néanmoins une hausse de 2 à 3 %. Il n'est donc pas étonnant que l'on découvre ici un phénomène d'inflation larvée.

Par ailleurs, s'agissant de politique des salaires, on a souvent tendance à n'en pas définir assez strictement le champ, ni les mesures à prendre pour qu'elle soit efficace. Or ce ne sont pas seulement les indications chiffrées et le contrôle direct de l'exécution des directives qui comptent ici; d'autres éléments doivent également entrer en jeu. C'est d'abord la nécessité de relations étroites et franches entre dirigeants politiques et dirigeants syndicaux, de sorte que les constants et indispensables ajustements puissent être opérés dans les meilleures conditions - même si, officiellement, la pleine liberté des négociations collectives est sauve.

C'est ensuite l'insertion dans la législation du travail d'une définition appropriée des limites de la puissance des monopoles. Pourquoi serait-il permis à un dirigeant syndical local d'arrêter tout un secteur industriel pour obtenir une hausse de 30 % des salaires, alors que la loi interdit à ce secteur - ou tout au moins y oppose de sérieux obstacles - des licenciements de personnel ou le recours à une main d'oeuvre non syndiquée. Pourquoi l'industrie ne devrait-elle pas avoir des recours légaux contre des grèves sauvages ? Il n'est certainement pas dans l'ordre naturel des choses que seules de frêles barrières aient généralement été mises en place contre l'emploi des méthodes de force, alors que dans plusieurs pays qui se trouvent à la pointe du progrès social, la rupture unilatérale d'un contrat de travail par une grève sauvage est sanctionnée par de lourdes amendes.

C'est enfin l'impérieuse nécessité pour les gouvernements d'avoir une politique rationnelle de salaires lorsqu'ils traitent avec leurs propres employés. Presque partout aujourd'hui, l'Etat est le premier des employeurs. Pourtant, il est rare que l'on rencontre une politique réfléchie sur ce que devraient être les augmentations annuelles des salaires versés par le gouvernement dans les différents services publics et dans les différentes régions d'un pays. Trop souvent, la spirale des hausses commence dans les services publics. Or les deux seules réponses possibles aux revendications des fonctionnaires ne sont pas, d'un côté, les suppressions d'emploi ou les mises à pied et, de l'autre, l'abandon au déferlement des réclamations. C'est précisément l'objet d'une politique des salaires que de fournir une troisième réponse, la bonne.

(à suivre)

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

DEGEL D'EURATOM.- Le calvaire d'Euratom toucherait-il à son terme ? Le Conseil de Ministres est enfin parvenu à prendre une décision dont on peut espérer qu'elle permettra la relance sur de nouvelles bases de la recherche nucléaire et non-nucléaire dans le cadre communautaire. Il s'agit de l'octroi au Centre Commun de Recherches (CCR) d'une autonomie de gestion réelle, de l'introduction dans l'élaboration des programmes de recherche d'un système d'une plus grande souplesse et de l'application des méthodes du management industriel au domaine de la recherche.

Le Conseil a précisé en effet que les Programmes de recherche qu'il adoptera se borneront à définir en termes généraux les différentes actions à entreprendre; les crédits et le personnel affectés à ces actions seront également fixés globalement. De son côté, la Commission délèguera une grande part de ses attributions en matière de gestion au Directeur général du CCR, qu'il va maintenant lui falloir nommer. Celui-ci aura la charge de dresser des programmes détaillés conformément aux orientations données par la Commission et en fonction des grandes lignes de la politique scientifique fixées par le Conseil. Il disposera d'une grande liberté dans la gestion du Centre, dont il nommera les agents. Il sera assisté par un Comité consultatif général, composé de 18 membres à nommer par les Etats membres à raison de trois par pays, dont un représentant le gouvernement, le second les milieux scientifiques et le troisième les milieux économiques et industriels. Le Comité sera consulté lors de l'élaboration et de l'exécution des Programmes de recherche et il constituera un certain contrepoids à l'autonomie du Directeur Général, qui devra également recueillir les avis d'un Comité Scientifique composé exclusivement de représentants de la recherche.

La Commission désignera dès janvier 1971 le Directeur général du Centre et prendra en même temps les décisions d'application relatives à l'ensemble de ces mesures de réorganisation. Elle souhaite cependant une modification rapide du règlement financier en vue de son adaptation à la nouvelle orientation des programmes de recherche.

L'AFFAIRE DE L'URANIUM ENRICHÉ.- Le Conseil est également parvenu à un accord permettant la mise en oeuvre de la première phase du plan proposé par la Commission en vue d'assurer l'approvisionnement à long terme de la Communauté en uranium enrichi. Mandat a été donné au Groupe d'études spécial du Comité consultatif de la recherche nucléaire de constituer un dossier permettant d'établir les caractéristiques technico-économiques et la comparaison des performances réali-

sées par les installations d'enrichissement en fonction des procédés mis en oeuvre : diffusion gazeuse, ultracentrifugation et séparation par tuyères. Au vu de ce dernier, le Conseil pourra se prononcer en connaissance de cause sur la proposition de la Commission concernant la création d'une capacité d'enrichissement d'uranium dans la Communauté, et le procédé à adopter.

Comme certaines données intéressantes à ce sujet appartiennent à des pays tiers ou ne peuvent être communiquées qu'avec leur accord (par exemple les données relatives à l'ultracentrifugation, dont la République Fédérale et les Pays-Bas partagent la propriété avec l'Angleterre des experts de chacun des pays tiers intéressés pourront être consultés par le Groupe d'études.

ESSOR ET SORA. - Le Conseil a pris acte d'une déclaration de la Commission sur la réalisation d'études relatives à l'opportunité d'une conversion du réacteur d'essai à eau lourde ESSOR en un instrument susceptible de réaliser des essais d'irradiation d'éléments combustibles pour réacteurs à eau légère. Suite à l'avis négatif formulé à ce sujet par le Comité des quatre experts indépendants consulté par elle, la Commission souhaite maintenant s'assurer qu'il existe réellement un marché dans la Communauté pour les services qu'elle entend offrir à l'industrie en dotant le réacteur ESSOR de nouvelles boucles permettant son utilisation au bénéfice de la filière à eau légère.

Les Etats membres, sauf la France, ont donné leur accord de principe à l'étude envisagée par la Commission pour la réalisation d'un projet industriel "clé en mains" concernant le réacteur à haut flux pulsé SORA, instrument de recherche d'avant-garde entièrement mis au point par les services du CCR en collaboration avec l'industrie européenne, et qui promet de grands développements dans le secteur de la physique de l'état condensé.

BUDGET ET COOPERATION SCIENTIFIQUE. - Le Conseil a approuvé définitivement le budget de recherches et d'enseignement pour l'exercice 1971, sans tenir compte de la résolution du Parlement européen repoussant ce budget. Il a renvoyé à sa prochaine session les décisions définitives sur les propositions de programmes pluriannuels pour deux secteurs de la recherche : fusion thermonucléaire contrôlée, et biologie-protection sanitaire.

Dans ces deux secteurs, il s'agit surtout d'une tâche de coordination des activités nationales à remplir par la Communauté. Cette coordination fonctionne de manière satisfaisante, mais il faudra la modifier en fonction de l'évolution des recherches dans les deux domaines.

En ce qui concerne la coopération scientifique et technique générale, la Commission avait soumis au Conseil un memorandum consacré à une vue d'ensemble communautaire en matière de recherche et de

développement. Elle y préconise notamment la création d'un organe de conception pour cette politique, qui engloberait l'ensemble des grands sujets de recherche à l'ordre du jour et dépasserait donc largement le domaine nucléaire. Pour la mise en oeuvre de cette politique largement orientée selon les besoins de l'industrie, la Commission a suggéré l'institution d'une agence de gestion employant des méthodes industrielles souples et efficaces.

Les Ministres n'ont eu qu'un premier échange de vues sur ce memorandum - dont l'étude plus approfondie a été confiée au Comité des Représentants permanents - et les avis formulés ont été assez nuancés. Si tous reconnaissent en effet la nécessité d'établir une politique cohérente en matière de recherche et de développement, et de fusionner la multitude de Comités ou de Groupes de travail qui s'occupent actuellement de ces problèmes au niveau communautaire, la plupart d'entre eux hésitent à suivre la Commission dans la voie de la création de nouveaux organismes communautaires, notamment lorsque, comme c'est le cas ici, ces organismes doivent dépendre de la Commission et non du Conseil.

LA NEGOCIATION AVEC LA GRANDE-BRETAGNE. - Les Ministres des Affaires Etrangères des Six s'étaient également préoccupés, le 14 décembre, de la préparation d'une position commune en ce qui concerne la période de transition à accorder à la Grande-Bretagne et aux autres candidats à l'adhésion. La durée de cinq ans pour les échanges agricoles et industriels est maintenant acquise. Le problème qui reste est celui de la période de transition en matière financière, le plus difficile.

Les Ministres n'ont d'ailleurs pas effectué de progrès appréciables sur ce point. La majorité des Etats membres estime que la période de transition de cinq ans doit être prolongée de trois ans dans le domaine financier. Pendant cette prolongation des "correctifs" assureraient que la contribution britannique ne croîtrait que symboliquement. C'est exactement le même système que les Six ont décidé d'appliquer entre eux entre 1970 et 1978. La France s'oppose à ces trois années de "correctifs", mais elle aura le plus grand mal à "tenir" sur ce point, qui n'est d'ailleurs pas essentiel.

Quant aux modalités de la période de transition, les Etats membres sont partagés sur les deux solutions proposées par la Commission dans le "Rapport Deniau" : soit appliquer aux Anglais les mêmes règles que celles que les Six utilisent (thèse française, belge, luxembourgeoise et nette préférence de la Commission), soit imaginer un système "ad hoc" de planchers et de plafonds (thèse allemande, italienne et néerlandaise). La première méthode devrait aboutir à faire payer aux Anglais, cinq ans après leur adhésion, 21,5 % du budget européen; la seconde les conduirait, à la même époque, à l'intérieur d'une fourchette de 20 à 25 %. En revanche, les Six ont été d'accord pour répéter qu'il n'était pas question d'accorder des régimes d'exception permanente.

Dès le 15 décembre, Londres contre-attaquait en présentant à la Communauté (en même temps qu'aux Communes) un document où est nettement précisée sa position : la Grande-Bretagne demande, comme on s'y attendait, à bénéficier d'une période de transition de cinq ans "allongée" de trois ans de correctifs, c'est-à-dire à se trouver exactement dans la même situation que les Six ont établie pour eux-mêmes. D'une manière générale, cette demande est jugée normale. En second lieu, elle semble opter pour la seconde des deux méthodes proposées par la Commission, celle des planchers et des plafonds. Là, déjà, les difficultés seront plus sérieuses. Mais le plus important est sans aucun doute le chiffre avancé par Londres : une fourchette de 13 à 15 % au bout de cinq ans et au départ une fourchette de 2,6 à 3 %.

En annonçant de tels chiffres aux Communes et en donnant l'impression qu'il n'accepterait pas leur modification sensible, Geoffrey Riffon, le négociateur anglais a pris un grand risque. En effet, 13 à 15 % représentent dans l'avis de la Commission la contribution de la seconde étape de la période de transition, et il est donc bien clair que la proposition britannique est sensiblement trop "courte". De plus, Londres tire argument de la déclaration de la Commission, approuvée par le Conseil, selon laquelle la Communauté ne pourrait pas laisser se développer dans un Etat membre une situation économique intolérable, et trouverait dans ce cas des solutions appropriées, pour demander que ce "concept" soit enregistré dans l'accord d'adhésion d'une "manière adéquate". Sans que cette demande pêche par un excès de précision, on peut en conclure que Londres veut bénéficier d'une sorte de "clause de sauvegarde".

Le tout est de savoir ce qui se cache derrière les chiffres et derrière cette espèce de clause de sauvegarde. Certains pourraient interpréter l'ensemble de la thèse britannique comme une volonté de remise en cause des principes du financement et de la préférence communautaire. Le système de correctifs limite en effet la hausse de la contribution anglaise à 2 % de son montant chaque année. A supposer donc que Londres verse au bout de cinq ans 15 % du budget de la CEE, l'année suivante sa contribution ne pourrait être que de 15,3 %, l'année suivante de 15,6 %, la troisième année près de 16 %. On se rapprocherait ainsi de la part du PNB britannique dans celui de la Communauté élargie, et on sait que c'est sur une telle base, en fait, que Londres voudrait voir fixer la répartition du budget européen.

Mais où se situe alors la préférence communautaire ? A partir de là, Londres pourrait en effet très bien dire que toute contribution s'écartant sensiblement du pourcentage du PNB devient intolérable, donc que doit jouer la clause de sauvegarde; en l'absence de toute autre précision de la part de la Grande-Bretagne, cette interprétation est parfaitement plausible. Toutefois on peut penser que la France n'acceptera sans doute pas une telle entorse aux principes européens.

On peut imaginer, également, et ce serait plus raisonnable (sans parler de la fourchette 13-15, qui devra être "remontée") que

la clause de sauvegarde soit une référence à l'art. 108 du Traité de Rome qui prévoit le "concours mutuel" entre les Etats membres en cas de difficultés pour la balance des paiements d'un pays. Or une contribution britannique "trop forte", "intolérable" le serait justement en fonction d'une balance des paiements dont l'équilibre est extrêmement précaire. Il convient de noter, à ce stade, que ce "concours mutuel" devrait trouver sa concrétisation dans la création d'un mécanisme de concours financiers à moyen terme, doté de \$ 2 milliards ("plan Barre"). En fait, progressivement, commence à se dessiner l'horizon de la négociation. Le financement communautaire n'est que le problème de surface. Comme le soulignait Jean François Deniau lors de la réunion du Conseil, ce n'est pas le Règlement financier qui présente des difficultés pour la Grande Bretagne, mais c'est parce que la Grande-Bretagne a des difficultés de balance des paiements qu'elle ne veut pas (on risque de ne pas pouvoir) adopter de Règlement financier européen.

Il convient donc d'en venir au véritable débat : la situation économique, financière et monétaire de la Grande-Bretagne. Les accords de Bâle vont devoir être bientôt renouvelés; il faudrait que les Six assument leurs responsabilités pour que la Grande-Bretagne puisse, comme les autres Etats membres, appliquer les règles communautaires. Au-delà, il faut être conscient que l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE doit permettre à son économie d'échapper à la politique du "stop and go" et de reprendre son essor. Ce n'est pas une négociation sur 2, 3, 5 % de contribution en plus ou en moins qui résoudra ce problème capital.

Les propositions britanniques sur la période de transition en matière financière n'ont pas été examinées lors de la dernière réunion des suppléants des Ministres des "Sept", le 18 décembre. Au cours de cette réunion, la délégation britannique a exposé dans le détail comment, selon elle, devrait se dérouler la période de transition, notamment pour les échanges industriels. Le calendrier serait le suivant, dans l'hypothèse d'une adhésion le 1er janvier 1973 :

	Désarmement intracommunautaire	Alignement sur le TEC
1.4.63.	25 %	40 %
1.1.74.	15 %	25 %
1.1.75.	25 %	15 %
1.1.76.	5 %	10 %
1.1.77.	10 %	10 %
1.1.78.	10 %	10 %

La délégation britannique a également précisé le rythme de progression vers le Marché Commun pour les produits agricoles soumis à droit de douane, c'est-à-dire de nombreux "petits produits", mais aussi viande bovine, mouton, fruits et légumes, conserves. Tant pour le désarmement tarifaire que pour l'alignement sur le TEC, le rythme serait le suivant :

1.1.74. : 15 % - 1.1.75. : 15 % - 1.1.76. : 20 % - 1.1.77. : 25 % -
1.1.78. : 25 %

Plusieurs remarques s'imposent :

- 1°) En trois ans, dans le secteur industriel, 80 % des droits de douane auraient disparu.
- 2°) Au début de la dernière année de la période de transition, dans le secteur agricole il resterait encore 50 % de rapprochement à effectuer ...
- 3°) L'alignement en matière douanière agricole correspond sans doute, à peu de chose près, à ce qu'envisagent les Anglais pour le rapprochement des prix agricoles.
- 4°) Auquel cas l'unicité de la période de transition ne serait qu'un trompe l'oeil. L'écart entre l'agriculture et l'industrie est trop important pour entrer dans la notion de "parallélisme adéquat" établie par les Six.

L'EVOLUTION CONJONCTURELLE DANS LA COMMUNAUTE. - La production industrielle a repris de son dynamisme au début de l'automne, soulignent les dernières "notes rapides" de conjoncture publiées par la Commission, ce qui s'explique sans doute en partie par la fin des vacances dont l'allongement a, sur le rythme de l'activité, une incidence de plus en plus sensible. Malgré la persistance de nombreux goulots d'étranglement, l'élasticité de l'offre paraît au total s'être accrue ces derniers temps, de sorte que la production peut, d'une manière générale, mieux s'adapter à la demande. Cette amélioration se traduit notamment par un raccourcissement des délais de livraison pour les demi produits et les biens d'investissement. Dans plusieurs pays membres, la production a été stimulée depuis quelques mois par une croissance accélérée de la demande intérieure de biens de consommation. On constate que l'expansion de la production est devenue un peu plus vive même dans les secteurs qui, comme le textile, étaient en stagnation durant la première partie de l'année.

Bien que la pénurie de main d'oeuvre, en particulier de travailleurs qualifiés, soit en général demeurée aiguë, les tendances à la détente observées depuis quelques mois se sont accentuées au début de l'automne et paraissent maintenant s'étendre à tous les pays membres. Dans la plupart des pays membres, les prix à la consommation, après une accalmie temporaire durant les mois d'été, ont nettement repris à l'automne leur mouvement de hausse. Bien qu'ils soient dus, en partie, à des facteurs exceptionnels les résultats favorables de la balance commerciale de la Communauté enregistrés durant les derniers mois, reflètent aussi une expansion moins vive de la demande d'importation des pays membres.

Pour l'ensemble de la Communauté enfin, l'accroissement de la masse salariale par tête au cours de l'année 1970 peut être estimée à 14 % environ, ce qui constitue l'augmentation la plus forte enregistrée depuis l'entrée en vigueur du Traité de Rome. En Italie, la hausse a été de 18 %, en Allemagne de 15 %, dans les autres Etats de 11 à 12,5 %.

L'EMPRUNT CECA EN UNITES MONETAIRES EUROPEENNES. - La Commission a signé la semaine dernière à Luxembourg, avec les banques chefs de file du syndicat international d'émission, le contrat d'emprunt CECA libellé en unité monétaire européenne (E). Certaines caractéristiques de cet emprunt étaient déjà connues : durée de 15 ans, taux d'intérêt de 8 %, coupures de 100 E et de 1.000 E.

Les éléments nouveaux sont essentiellement le montant de l'emprunt, qui atteint 50.000.000 E, et son prix, le pair. C'est la première fois qu'il est possible depuis de long mois de mobiliser sur le marché international des capitaux, une somme correspondant à 50.000.000 E au taux de 8 % au pair.

L'unité monétaire européenne offre en effet au public le double choix entre les six monnaies du Marché Commun selon leurs parités officielles à la date de l'émission, tant au moment de la souscription que lors de chaque échéance en principal et en intérêts. Ainsi le porteur est-il protégé contre la dévaluation éventuelle de l'une ou l'autre de ces monnaies et peut-il bénéficier de l'éventuelle réévaluation d'une monnaie autre que la sienne. Si l'intérêt manifesté pour cette formule se trouve confirmé lors de la clôture de l'emprunt, il y aura là un nouvel instrument susceptible de mobiliser dans de meilleures conditions l'épargne européenne au profit des économies des six pays, de plus en plus liées entre elles et de ce fait mieux à même que les économies tierces de supporter les risques d'écart pouvant subsister entre leurs six monnaies.

La réalisation de cette opération inscrit dans les faits un premier pas vers la création d'un marché européen des capitaux, qui est l'une des finalités de la Communauté.

E U R O F L A S H

- P. 18 - ASSURANCES - Allemagne: ZENITH VERSICHERUNG passe sous contrôle néerlandais.
- P. 18 - AUTOMOBILE - France: Création de DOUAI NORD AUTOMOBILES. Suisse: Création de DAF INTERNATIONAL.
- P. 19 - BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS - Allemagne: Concentration au profit de IBUS-WERKE. France Participation helvético-américaine dans EQUITY DEVELOPEMENT & INVESTISSEMENT; RAVEAU CARTIER prend 25 % dans GRANDS TRAVAUX DE L'EST; Les apports de SELLIER-LEBLANC à POLIET & CHAUSSON et à MORILLON CORVOL; CIMENTS LAFARGE prend le contrôle absolu de CIMENTS LAMBERT-LAFARGE; SODEFRA et SOFIMAX développent SODEVAM; Rationalisation des structures de ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE; Concentration au profit de STE G.R.M. Grande-Bretagne: PRIMCOTE (U.K.) est à capital français. Italie: Concentration au profit de SNAM; GENERALFIN prend 11 % dans MARIO COLOMBO & C°. Luxembourg: Création de BOVIS HOLDING LUXEMBOURG.
- P. 21 - CAOUTCHOUC - Allemagne: FIRESTONE se défait de ses intérêts dans PHOENIX GUMMIWERKE.
- P. 22 - CHIMIE - Autriche: HOECHST prend 26 % dans STOLLACK. Belgique: Constitution définitive de KANEKA-BELGIUM; SOCOTROISEM prend 6,6 % dans FLORIDIENNE; Concentration au profit de PRB. France: Association franco-américaine dans SARTOMER EUROPE; IGECO est filiale de NOVACEL. Italie: SIO SARDA appartient à L'AIR LIQUIDE. Japon: Expansion d'une licence UGINE KUHLMANN. USA: Trois filiales de ARMOUR & C° passent sous le contrôle de AKZO.
- P. 24 - COMMERCE - Allemagne: MARONG HANDELMIJ. s'installe à Hambourg; DULA ouvre une succursale à Kehl; GUST GEBER prend le contrôle de WEIN-ELLERMANN. France: SEQUANAISE DE BANQUE devient actionnaire de FNAC; C.C.F. détient 20 % dans DOCKS REMOIS. Italie: Association italo-roumaine dans SORIMPEX; Concentration au profit de SUPERMERCATI PAM.
- P. 26 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne: FISHER SCIENTIFIC s'installe à Dortmund. Belgique: Association helvético-belge dans STE D'ETUDES, DE MODELES & D'OUTILLAGE; Création de CODITEL VLAANDEREN. France: GODART-STATHAM est filiale de STATHAM INSTRUMENTS; Réalisation de la réorganisation des structures de CIE DES COMPTEURS. Italie: Concentration au profit de SIEMENS ELETTRA; Association germano-italienne dans ZANUSSI ELETTRODOMESTICI; Concentration au profit de RAPISARDA CAVI. Mexique: Création de SIEMENS TELECOMUNICACIONES.

- P. 28 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: ZENZA BRONICA KOGYO s'installe à Hambourg; GEBR. ANDELFINGER est à capital américain. Autriche: ÖLFELDERÄTE-DIENST s'installe à Vienne, comme SIEMEN & HINSCH. Belgique: BELGIAN BULK CARRIERS appartient à JAPAN MAIL STEAMSHIP; IDEAL STANDARD EUROPE ferme sa succursale de Bruxelles. France: KURT LADENDORF devient majoritaire dans FRANCAISE DES ETS BRAN & LUBBE HAMBOURG, et EHRHARDT & SEHMER MASCHINENFABRIK dans COMPRESSEURS BERNARD; Création de WORTHINGTON FRANCE; Dissolution de M. Z. FRANCE; Concentration SIGNODE/CERCLAGE REBICHON; Les apports de SOGEV à PARISIENNE D'OUTILLAGE A AIR COMPRIME; Concentration au profit de VOLUCOMPTEURS ASTER BOUTILLON. Grande-Bretagne: KUHN FARM MACHINERY (U.K.) est à capital français.
- P. 32 - CUIR - Allemagne: Une concentration donne naissance à SCHUH-UNION. Belgique: Association américano-belge dans PANDEL EUROPE. France: PETER KAISER s'installe à Stiring-Wendel; Concentration au profit de CHAUSSURES MARCEL.
- P. 33 - EDITION - Allemagne: BENZIGER & C° transforme en filiale sa succursale de Cologne; GEORG THIEME VERLAG devient actionnaire de FERDINAND ENKE VERLAG. Belgique: Concentration au profit de DESCLEE & CIE. France: Création de BORDAS DEVELOPPEMENT; DAFSA absorbe SEF; Association HACHETTE/ISTRA dans EDICEF. Luxembourg: Création de MONDADORI INTERNATIONAL.
- P. 34 - ELECTRONIQUE - France: TELEDYNE s'installe à Paris; Association franco-belgo-anglo-américano-luxembourgeoise dans EUROPEAN INFORMATION SYSTEMS, qui prend le contrôle de SYNELEC; Association THOMSON CSF/CIT dans STE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUTATION ELECTRONIQUE; Concentration au profit de VANDEPUTTE FILS & CIE. Grande-Bretagne: TELEVIC ELECTRONICS SYSTEMS est à capital belge. Luxembourg: INTERAUTOMATIONS I.S.A. est d'origine suisse. Panama: Les intérêts de SUEZ dans INTERNATIONAL COMMUNICATION SYSTEM. Suisse: TELETI est à capital français.
- P. 36 - ENGINEERING - Allemagne: Création d'ALCATEL HOCHVAKUUM. Yougoslavie: Association franco-yougoslave dans PETROLINVEST.
- P. 36 - FINANCE - Allemagne: MERRILL LYNCH ouvre une succursale à Düsseldorf; Création d'EQUITAS AGENTURGES. FÜR WERTPAPIERE; WALDTHAUSEN & C° passe sous le contrôle absolu de MERCK, FINCK & C°. Belgique: Une filiale d'étude pour LES ASSURANCES DU CREDIT. France: BANCO BORGES & IRMAO ouvre une représentation à Paris; UNIPLAN est filiale de CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE; CALBERSON et NOUVELLE DES CADRES deviennent actionnaires de BANQUE ODIER BUNGNER COURVOISIER & CIE; TRANSEXEL est créée par le groupe EMPAIN; Création de EPARGNE-ASSURANCE; Simplification chez UNION FINANCIERE DE PARIS et chez CREDIT FRANCAIS; Les apports de C.G.E. à SAMAG. Italie: FIDIGER appartient à FIDUCIAIRE SUISSE; Deux filiales pour COMMERCIAL TRUST C°. Luxembourg: Création de SLOUGH ESTATES-LUXEMBOURG. Suisse: RHEINKAPITAL est à capital allemand. USA: COMMERZBANK prend 50 % dans CREDIT LYONNAIS CORP.

- P. 40 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: BERGER s'installe à Düsseldorf; Rationalisation dans les intérêts brassicoles de OETKER; Concentration au profit de ALLGAUER EMMENTALWERK AUSNANG. Autriche: MARTINI & ROSSI réorganise ses intérêts au profit de INTERNATIONALE GETRÄNKE-VERTRIEBS. France: Association franco-allemande dans EURO-DYNA-PRODUCT; Prise de contrôle de REGIA PANZANI par GERVAIS-DANONE; Concentration au profit de FINANDAL; Annulation de l'accord H. J. HEINZ/GREY-POUPON/PARIZOT; Une concentration donne naissance à BONGRAIN-GERARD. Italie: Développement d'ITALCITRUS.
- P. 42 - INDUSTRIE NUCLEAIRE - France: Création d'ISOBORE.
- P. 42 - METALLURGIE - Allemagne: Développement d'ACROW-WOLFF; DEXION-COMINCO INTERNATIONAL développe ses filiales de Munich et de Laubach/Giessen; Les apports de HOESCH à HANSA BERGBAU; Concentration au profit de DEUTSCHE EDELSTAHLWERKE. Autriche: STAHLWERKE PEINE SALZGITTER fusionne ses filiales de Vienne. Belgique: TRAVAIL MECANIQUE DE LA TOLE passe sous le contrôle de RHEEM MANUFACTURING. France: MIDLAND ROSS accroît sa participation dans STEIN SURFACE; BENQUET-BOYOVAL devient actionnaire de SAMA-SOVAM; Négociations PENARROYA/TREFIMETAUX GP. Grande-Bretagne: PHILIPS réorganise ses intérêts métallurgiques en Irlande. Grèce: ALUMINIUM DE GRECE prend 37 % dans AR. COROPOULIS. Italie: Concentration au profit de FABBRICA ACCESSORI AUTO & MOTO. Madagascar: PECHINEY prépare la création d'une filiale de bauxite.
- P. 45 - MINES - Australie: Les accords UNION MINIERE/EASTERN COPPER MINES. Italie: Association S. I. R. /RUMIANCA dans MINERARIA SARDA.
- P. 45 - PAPIER - Belgique: Concentration au profit d'INTERMILLS. France: ARJOMARI-PRIOUX prend le contrôle de PAPETERIES DU BOURRAY.
- P. 46 - PARFUMERIE - Allemagne: FABRIQUE DE LAIRE s'installe à Munich.
- P. 46 - PETROLE - Italie: Concentration au profit de TOTALGAS ITALIANA; Fusion FINAGAS ITALIANA/FINA ITALIANA.
- P. 46 - PHARMACIE - France: CHIMIE ORGANIQUE & BIOLOGIQUE simplifie ses intérêts au profit de LABORATOIRES ADRIAN. Italie: FINPHARMA est d'origine suisse.
- P. 47 - PLASTIQUES - Grande-Bretagne: Création de BUKFLEX-ENKALON. USA: HOECHST prend le contrôle absolu de STAUFFER HOECHST POLYMER.
- P. 47 - PUBLICITE - Allemagne: Transformation de TEAM WERBEAGENTUR en TEAM-B.B.D.O. EUROPE. France: Les accords DUCAMP-LORIN-LEYDIER/KETCHUM, MACLEOD & GROVE; Dénonciation des accords NOUVELLE SYNERGIE PUBLICITE/D'ARCY ADVERTISING. Italie: Les accords de ASSE PUBBLICITA à Hambourg, Bilbao et Carlton/Australie.

- P. 48 - TEXTILES - Allemagne: GIRVIL est à capital néerlandais. Belgique: GUSTAV C. WEBER est à capital néerlandais. France: DUEZ FRANCE est à capital belge; SOFITEX prend 28 % dans GABRIEL THIVEL; Concentration au profit de WATTINNE BOSSUT & FILS; Les apports de PROUVOST & LEFEBVRE et PROUVOST & Cie à COMMERCIALE PROUVOST & LEFEBVRE. Italie: Concentrations au profit de MAC QUEEN et de SAFF TAPPETI; FILATURA DI CASTELBELFORTE est filiale d'ITALIANA ELIOLONA.
- P. 50 - TOURISME - France: HOTEL FRANCE INTERNATIONAL est filiale d'AIR FRANCE.
- P. 50 - TRANSPORTS - Allemagne: Association LUFTHANSA/DEUTSCHE BANK dans JUMBO-FINANZ. Belgique: SEASAFE TRANSPORT est à capital suédois; ADOLF BRAUNS ferme sa filiale de Bruxelles. France: Concentrations au profit de WALBAUM, de OFFICE GENERAL DE TRANSPORTS et de TRAVAUX & INDUSTRIES MARITIMES. Grande-Bretagne: Association anglo-allemande dans TRANSCONTINENTAL AIR. Suisse: FRANZ HANIEL & CIE développe UNION TRANSPORT.
- P. 52 - VERRE - Italie: HELLMA ITALIA est à capital allemand.
- P. 52 - DIVERS - Allemagne: WEYERS-COENEN (paysagisme) est à capital néerlandais. France: GARDEL ASSOCIATES (jouets) s'installe à Paris.
-

ASSURANCES

(592/18) Membre à Rotterdam de l'AMFAS GROEP N.V. (cf. N° 576 p. 15), la compagnie N.V. ROTTERDAMSCHER VERZEKERINGS SOCIETEITEN-R.V.S. (cf. N° 549 p. 18) a négocié la prise du contrôle à Saarbrücken de la compagnie d'assurances "Vie" et "Dommages" ZENITH VERZICHERUNG AG (cf. N° 581 p. 19).

Celle-ci (capital de DM 3 millions et quelque DM 100 millions de capitaux assurés) appartenait jusqu'ici aux groupes de Francfort ALTE LEIPZIGER LEBENSVERSICHERUNG AG et de Paris LES COMPAGNIES D'ASSURANCES ABEILLE & PAIX-C.A.P.P. SA - ce dernier en cours de fusion avec les groupes LA PATERNELLE et A.G.P. - LES ASSURANCES DU GROUPE DE PARIS SA (cf. N° 590 p. 16).

AUTOMOBILE

(592/18) Le groupe automobile néerlandais DAF-N.V. VAN DOORNE'S AUTOMOBIELEFABRIEKEN (Eindhoven) s'est donné en Suisse une filiale financière et de portefeuille, DAF INTERNATIONAL AG (Zug), au capital de FS 10 millions (libéré de 50 %), chargée, sous la présidence de M. Petrus J.G. van Doorne, de son expansion industrielle et commerciale à l'étranger.

DAF, dont la production annuelle s'élève à 70.000 voitures particulières à embrayage automatique "Variomatic" et 80.000 camions, exploite trois usines à Eindhoven, une carrosserie à Borne et une fonderie d'aluminium à Oss ainsi que des usines de montage de cabines et remorques à Oevel/Belgique et Madrid. Il s'apprête à implanter à Geel-Punt/Belgique une usine d'accessoires pour camions.

(592/18) Toutes deux filiales absolues à Paris de la compagnie CHRYSLER FRANCE SA de Paris (groupe CHRYSLER CORP. de Detroit - cf. N° 578 p. 18), la STE DE GESTION & DE PROSPECTION SA et la STE IMMOBILIERE CENTRALE GALLIENI SA (cf. N° 242 p. 24) ont participé à la création à Douai/Nord de la société DOUAI NORD AUTOMOBILES SA (capital de F. 100.000), qui, présidée par M. Robert Deschamps, exploitera une concession régionale de revente des véhicules "Chrysler-France".

BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS

(592/19) Spécialiste à Londres de construction de magasins, bureaux et bâtiments industriels (il bâtit depuis de nombreuses années notamment les immeubles de la chaîne de grands magasins MARKS & SPENCER), le groupe BOVIS HOLDINGS Ltd (cf. N° 571 p. 21) a formé à Luxembourg la société de portefeuille et de financement BOVIS HOLDING LUXEMBOURG SA (capital de \$ Can. 9,01 millions), dirigée par MM. A. Richards, M. Reiser et Y. Defago.

(592/19) Le groupe de génie civil et transports CIE PARI-SIENNE RAVEAU CARTIER SA de Paris (cf. N° 588 p. 17) s'est assuré une participation de 25 % environ dans l'entreprise de travaux publics STE DES GRANDS TRAVAUX DE L'EST SA de Paris (cf. N° 558 p. 20). Au capital de F. 18,35 millions, celle-ci réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 370 millions.

RAVEAU-CARTIER, avec ses filiales spécialisées STE ROUTIERE COLAS SA, SACER-SA POUR LA CONSTRUCTION & L'ENTRETIEN DES ROUTES (cf. n° 539 p. 19) et C.I.C.A.-CIE IMMOBILIERE DE COURTAGE & D'ADMINISTRATION SA (cf. n° 562 p.18), escompte pour ses activités de génie civil un chiffre d'affaires de F. 1,8 milliard en 1970.

(592/19) MM. Ferdinand Van Goldschmidt-Rothschild (Riehen/Suisse) et Hugh Hart (américain résidant à Londres) sont administrateurs en France de la compagnie de gestion immobilière EDI-EQUITY DEVELOPPEMENT & INVESTISSEMENT SA (capital de F. 100.000), récemment créée à Divonne-les-Bains/Ain sous la présidence de M. Philippe Dreyfus (Paris).

(592/19) La SODEFRA-STE OVERSEAS DEVELOPMENT (FRANCE) SA (Paris) et la SOFIMAX-STE FINANCIERE & IMMOBILIERE DE MAXEVILLE SA (Maxeville/M. & M.) ont élevé à F. 0,85 million le capital de leur filiale immobilière commune SODEVAM Sarl (Paris), dont elles se partagent désormais le contrôle 35,3/8,25 aux côtés de MM. Julien Beaujolin (29,4 %), Clément Vature (17,25 %) et Etienne Hanus (9,4 %).

La première appartient à la banque de Tel Aviv ISRAEL-DISCOUNT BANK Ltd (cf. N° 361 p. 18); la seconde est filiale de la STE HANUS & CIE Sca à travers la STE IMMOBILIERE & COMMERCIALE DE L'EST SA de Nancy (cf. N° 494 p. 20).

(592/19) Des intérêts français portés notamment par M. Jacques Minier (Rennes/I. & V.) ont été à l'origine à Londres de la firme de promotion et de construction immobilière PRIM-COTE (U.K.) Ltd (capital de £ 2000), dirigée par Mme C. Butler.

(592/20) Le groupe public E.N.I. -ENTE NAZIONALE IDRO-CARBURI SpA de Rome (cf. N° 590 p. 18) s'apprête à rationaliser ses intérêts immobiliers au profit de sa filiale de Milan SNAM SpA : après avoir fusionné il y a quelques mois avec la société DESIDERIO & IMMOBILIARE LARI SpA, celle-ci absorbera la compagnie IMMOBILIARE BORGOTRE SpA (Milan) au capital de Li. 108 millions.

(592/20) Une concentration a été négocié en République Fédérale entre les firmes de matériaux en bois pour l'industrie du bâtiment et du meuble BARTELS-WERKE GmbH de Langenberg (cf. N° 480 p. 20) et IBUS-WERKE GmbH de Lüneburg (cf. N° 446 p. 20) par absorption de celle-ci (capital de DM 6 millions) par celle-là, qui en a déjà le contrôle à 90 %.

Du nom de BARTELS-IBUS GmbH (capital porté à DM 12 millions), l'affaire ainsi formée, qui reste contrôlée par la firme de Zurich ERNST GÖHNER AG (cf. N° 215 p. 12), réalisera un chiffre d'affaires annuel de DM 130 millions environ avec 1800 employés.

(592/20) La cession (cf. N° 578 p. 19) par le groupe français de négoce de matériaux de construction, combustibles, vins et spiritueux ETS SELLIER-LEBLANC SA de Bourg-la-Reine/Hts-de-Seine (cf. N° 581 p. 40) de son Département "béton prêt à l'emploi" - neuf centrales exploitées dans la région parisienne par sa filiale SOPEAL-STE PARISIENNE D'ETUDES & D'APPLICATIONS DES LIANTS SA (Bondy/Seine-St-Denis) jusqu'à ce qu'il l'absorbe - au groupe cimentier POLIET & CHAUSSON SA de Paris (cf. N° 589 p. 19) est devenue effective. En rémunération d'actifs estimés (bruts) à F. 14,5 millions, qu'il a immédiatement apportés à sa filiale UNIBETON SA (Paris), ce dernier a élevé son capital à F. 60,9 millions, SELLIER LEBLANC en devenant actionnaire pour 3,2 %, aux côtés notamment de l'OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIERES & INDUSTRIELLES (groupe CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA - cf. N° 591 p. 53).

SELLIER-LEBLANC se propose par ailleurs de céder le contrôle des sociétés LES TRANSPORTS INDUSTRIELS (Lomme/Nord) et STE MEUNIER & CIE SA (Paris) ainsi que le Département "sablier" de sa filiale BIGNAND & CIE SA (St Maur/Val-de-Marne) au groupe MORILLON CORVOL SA de Paris (cf. N° 581 p. 22). Après avoir absorbé les deux premières affaires, celui-ci portera son capital à F. 30,5 millions et SELLIER-LEBLANC y détiendra un intérêt de 10 % environ aux côtés de la compagnie CITERNA SA (majoritaire), membre du groupe belge PLOUVIER & C° N.V. (cf. N° 434 p. 29).

(592/20) La rupture (cf. N° 587 p. 21) de ses liens avec le groupe LAMBERT FRERES & CIE Sca (Cormeilles-en-Parisis/Val d'Oise) a conduit le groupe CEMENTS LAFARGE SA (Paris) à reprendre à celui-ci, au prix de F. 120 millions environ, sa participation dans leur filiale commune CEMENTS LAMBERT-LAFARGE SA (St-Vigor-d'Ymonville/Seine Mme).

(592/21) Lié par des participations croisées minoritaires (cf. N° 590 p. 38) avec le groupe LA CENTRALE-FINANZIARIA GENERALE SpA (Milan), le groupe financier de Milan GENERALFIN SpA (cf. N° 556 p. 27) a pris à Rome une participation de 11 % dans le groupe de génie civil et travaux hydrauliques IMPRESA LAVORI PORTUALI & COSTRUZIONI DI ING. MARIO COLOMBO & C° SpA (cf. N° 244 p. 20) ainsi qu'une option lui permettant de s'assurer le contrôle de la firme associée de Panama COLUMBUS LATINAMERICANA DE CONSTRUCCIONES SA.

(592/21) Affilié pour 12 % à la compagnie MOBIL OIL FRANCAISE SA (groupe MOBIL OIL C° de New York - cf. N° 589 p. 40), le groupe français de travaux publics ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. N° 568 p. 20) va procéder à une simplification de ses intérêts en fusionnant : (1) ses filiales de Paris TRAVAUX PUBLICS DU MAINE SA et REVOTO SA au profit de la seconde, dont le chiffre d'affaires annuel avoisinera alors F. 100 millions ; (2) ses filiales ENTREPRISE GAETAN BRUN SA (Paris) et SALVIAM SA de Levallois-Perret/Hts-de-Seine (cf. N° 503 p. 18) au profit de celle-ci, dont le chiffre d'affaires atteint F. 200 millions/an et qui, transformée en SALVIAM-BRUN SA, portera son capital à F. 8,7 millions.

(592/21) L'entreprise française de matériaux de construction STE G. R. M. SA (Gagny/Seine-St-Denis) a négocié l'absorption de la STE D'EXPLOITATION DE CARREAUX LISSES SA (Gagny), dont les actifs (F. 2,7 millions) ont entraîné l'élévation de son capital à F. 11,9 millions.

CAOUTCHOUC

(592/21) Le groupe caoutchoutier et chimico-plastique FIRESTONE TIRE & RUBBER C° d'Akron/Ohio (cf. N° 515 p. 20) négocie la cession de sa participation de 25 % environ en République Fédérale dans le groupe PHOENIX GUMMIWERKE AG de Hambourg-Harburg (cf. N° 550 p. 40). Lié depuis vingt ans avec celui-ci par un contrat d'assistance technique et de licence - en cours de renouvellement - FIRESTONE s'est opposé en juillet 1970 à une augmentation à DM 62,5 millions de son capital, préférant réserver ses investissements à des entreprises où la majorité lui est déjà assurée.

Couvrant quelque 12 % du marché allemand du caoutchouc manufacturé - contre respectivement 25 %, 15 % et 9 % environ aux groupes CONTINENTAL GUMMI, MICHELIN et METZELER-, PHOENIX GUMMIWERKE a notamment pour autres actionnaires la compagnie de Munich MÜNCHENER RÜCKVERSICHERUNGS AG (cf. N° 559 p. 47) et le groupe familial MORITZ SCHULTZE, ERBEN, majoritaire notamment à Hambourg dans l'entreprise FAHLBERG-LIST AG CHEMISCHE FABRIKEN (cf. N° 545 p. 20).

CHIMIE

(592/22) Les négociations menées aux Etats-Unis (cf. n° 589 p.23) entre la filiale à 57 % AKZONA INC. (Ashville/N. C.) du groupe néerlandais AKZO N. V. (Arnhem) et le groupe de Chicago GREYHOUND CORP. ont abouti à la cession à celle-là par celui-ci, au prix de \$ 37 millions (plus quelque \$ 8 millions calculés sur les bénéfices des cinq prochaines années). de trois filiales du groupe ARMOUR & C° (Chicago) dont il s'est récemment assuré le contrôle (cf. n° 589 p.23).

Spécialisées dans les produits chimiques industriels, abrasifs, acides gras, tannants, etc... (à l'exclusion des activités chimico-pharmaceutiques), les entreprises concernées (2.400 employés et ventes cumulées de \$ 90 millions/an) sont: ARMOUR INDUSTRIAL CHEMICAL C°, ARMOUR INDUSTRIAL PRODUCTS C° et ARMOUR LEATHER C° avec leurs affiliées en Europe, notamment ITALCOLLOID SpA d'Arese (cf. n° 533 p.20) et ARMOUR HESS CHEMICALS LTD de Leeds (cf. n° 391 p.21).

AKZONA, qui a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de \$ 332 millions en 1969, coiffe aux Etats-Unis les compagnies AMERICAN ENKA C° (fibres artificielles), BRAND REX C° (câbles métalliques), INTERNATIONAL SALT C° (sel gemme et produits chimiques dérivés du chlore) et ORGANON INC. (produits pharmaceutiques).

(592/22) Spécialiste à Paris de produits résineux et formaldéhydes pour plastique, textiles, papiers, cuirs, cosmétiques, etc... la MANUFACTURE DE PRODUITS CHIMIQUES PROTEX Sarl (cf. n° 571 p.23) a négocié une association paritaire avec la compagnie américaine SARTOMER INC. (Wilming-ton/Del.), sanctionnée par la création d'une filiale commune à Paris, SARTOMER EUROPE Sarl (capital de F. 20.000), gérée par M. H.K. Justi (directeur à Wayne/Pa. de la firme américaine) et Robert Moor.

MANUFACTURE PROTEX, dont les usines sont implantées à Ouzouer/E. & L. et St-Avoid/Moselle (cf. n° 550 p.24), est déjà associée à Paris avec la FIBER TECHNOLOGY INC. (Hollywood/Cal.) dans la société F.T.C. EUROPE Sarl (cf. n° 570 p.20). Elle possède plusieurs filiales à l'étranger : PROTEX-CHIMIE BALE SA (Bâle), PROTEX NEDERLAND N. V. (Enschede), PRODUITS CHIMIQUES PROTABEL SA (Etterbeek-Bruxelles), EXTROSA-GES. FÜR CHEMIERZEUGNISSE mbH (Lörrach), PROTEX ITALIA SpA (Milan), etc...

(592/22) MM. Tokuji Inoue et Akiro Katase sont respectivement président et directeur de la société d'Elsene-Bruxelles KANEKA-BELGIUM N.V. (et non, comme prévu, KANE-BELGIUM - cf. n° 590 p.22) définitivement créée au capital de FB. 300 millions, en tant que filiale du groupe d'Osaka KANEGAFUCHI CHEMICAL INDUSTRY C° LTD en association 90/10 avec le groupe MITSUI & C° LTD de Tokyo (cf. n° 588 p.41), pour la gestion à Geel-Anvers (cf. n° 575 p.16) d'une usine de stabilisants de vinylchloride.

(592/23) Membre à Milan du groupe français L'AIR LIQUIDE SA (cf. n° 590 p.23), la compagnie S.I.O.-SOC. PER L'INDUSTRIA DELL' OSSIGENO & DI ALTRI GAS SpA (cf. n° 511 p.23) s'est donnée une filiale à Cagliari, SIO SARDA-SOC. SARDA PER L'INDUSTRIA DELL' OSSIGENO & DI ALTRI GAS SpA (capital autorisé de Li. 200 millions), dirigée par MM. Claude Mathelin, D.M. d'Avigneau et A. Bottiglia.

S.I.O. a d'autre part entamé la construction à Caserta d'une usine d'oxygène et azote liquide d'une capacité de 1,5 million de litres/an, qui sera opérationnelle fin 1971 après un investissement de Li. 2,2 milliards - dont Li. 1 milliard fournis par un prêt d'Uc 1,6 million de la B.E.I.-BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT SA (Luxembourg).

(592/23) Les négociations entreprises récemment à Vienne (cf. n° 591 p.20) entre le groupe FARBWERKE HOECHST AG (Francfort-Hoechst) et la première manufacture autrichienne de vernis et laques, STOLLACK AG (cf. n° 589 p.24), ont abouti à la prise par sa filiale HOECHST AUSTRIA GmbH (cf. n° 585 p.44) d'une participation de 26 % dans celle-ci (capital de Sh. 75 millions), qui exporte environ 60 % de sa production.

(592/23) Filiale paritaire au Japon des groupes UGINE KUHLMANN SA (Paris) - à travers la compagnie NIHON-FRANCOLOR C° LTD de Kobé (cf. n° 591 p.21) - et SHOWA DENKO KK de Tokyo (cf. n° 571 p.43), l'entreprise de mélanges thermoplastiques SHOWA UGIKA KK de Tokyo a concédé la fabrication de thermoplastiques cellulaires à haute densité ("bois synthétique") à neuf entreprises japonaises : BRIDGESTONE TIRE C° LTD (cf. n° 537 p.30), PLAS-TECH CORP., TAGA MANUFACTURING C° LTD, KUKIBI KAGAKU KK et TOHUKU MUNAKATA SEISAKUSHO KK de Tokyo, SEKISUI CHEMICAL C° LTD (cf. n° 190 p.20), KURASHIKI SPINNING C° LTD et SANYO C° LTD d'Osaka et INOUE RUBBER INDUSTRY C° LTD de Nagoya.

Dans le pays, elle avait déjà pour licenciées les firmes KYOWA ELECTRIC & CHEMICAL C° LTD d'Osaka et DAINIPPON INK & CHEMICALS INC. de Tokyo (cf. n° 538 p.17).

(592/23) Indirectement contrôlée par les groupes STE GENERALE DE BELGIQUE SA de Bruxelles (cf. n° 590 p.23) et ROTHSCHILD SA de Paris (cf. n° 589 p.53), la compagnie SOCOTROISEM-STE COMMERCIALE DES MINES, MINERAI & METAUX SA de Bruxelles (cf. n° 451 p.22) s'est assurée une participation de 6,6 % dans l'entreprise de ferrocyanures et sulfates de zinc FLORIDIENNE SA de Bruxelles (anc. LA FLORIDIENNE SA) - membre du groupe UNION FINANCIERE D'ANVERS BUFA N.V. - à l'occasion de l'élévation de son capital à FB 107,1 millions.

(592/24) Membre du groupe "GILLET" à travers le holding PRICEL SA (cf. N° 589 p. 52), la firme française de produits chimiques à base de cellulose NOVACEL SA (cf. N° 564 p. 21) a formé à Paris la société de portefeuille IGECO-INVESTISSEMENTS & GESTION COMMERCIALE SA (capital de F. 650.000), que préside M. René Saint-Denis.

Connue pour ses marques "Spontex", "Vapol", "Rubafix", "Blanose", "Dymo", etc., la fondatrice partage le contrôle de la nouvelle affaire avec sa filiale CINOTEX SA de Paris (cf. N° 562 p. 20).

(592/24) Le groupe belge de poudreries PRB SA de Woluwe-St-Pierre (cf. N° 588 p. 39) négocie l'absorption de la compagnie CHIMEXPLO -STE D'ETUDES CHIMIQUES & D'EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES SA (Bruxelles), dont il partage le contrôle avec les groupes UNION MINIERE SA (cf. N° 590 p. 23) et GEOMINES-CIE GEOLOGIQUE & MINIERE DES INGENIEURS & INDUSTRIELS BELGES SA (Bruxelles); il portera à la suite de cette opération son capital à FB 2,2 milliards.

COMMERCE

(592/24) Animée par M. T. L. Heldring, la firme d'import-export d'Amsterdam MARONG HANDELMIJ. N.V. (cf. N° 588 p. 21) s'est donnée une filiale à Hambourg, MARONG IMPORT- & EXPORTGESELLSCHAFT mbH (capital de DM 20.000), gérée par MM. T.H. Tjiam et J. Lodewyk.

La fondatrice est présente depuis peu à Londres avec la filiale MARONG TRADING C° Ltd, dirigée par M. P.S. Stutcliffe.

(592/24) La firme commerciale de Milan REST ITAL Srl a conclu avec l'entreprise roumaine d'import-export MINERALIMPORT-EXPORT (Bucarest) une association paritaire sanctionnée par la formation à Milan de la société SORIMPEX Srl (capital de Li. 5 millions), que dirigent MM. E. Gamma (Alessandria), P. Gatti (Valenza), S. Popescu et D. Durescu (Bucarest).

(592/24) Filiale du groupe d'assurances U.A.P. -UNION DES ASSURANCES DE PARIS SA (cf. N° 587 p. 33), la SEQUANAISE DE BANQUE SA (Paris) s'est assurée une participation minoritaire, mais importante, dans l'entreprise de discount FNAC SA (Paris), au conseil de laquelle elle est désormais représentée par M. J.H. Gougenheim.

Spécialisée dans la vente en magasins de grande surface d'appareils électroménagers, photographiques et d'articles de sport (3 magasins à Paris et un -spécialisé dans la vente de matériels nautiques- à Bonneuil/Val-de-Marne), FNAC (capital de F. 1,3 million) a réalisé un chiffre d'affaires de F. 230 millions en 1969; elle prépare l'absorption de ses filiales de Paris FNAC-DIFFUSION SA et STE RECORD-TOUT POUR LE SPORT SA.

(592/25) Une concentration a été négociée au sein du groupe LA CENTRALE-FINANZIARIA GENERALE SpA de Milan (cf. supra, p.21) entre les firmes de supermarchés et grands magasins alimentaires MAX MARKET-SUPERMERCATI ALIMENTARI SpA de Milan (anc. SUPERMERCATI ALTA ITALIA SpA) et SUPERMERCATI PAM SA (Venise), qui possèdent à elles deux 28 magasins à grande surface.

L'opération sera réalisée par absorption de la première (capital de Li. 800 millions), filiale absolue de LA CENTRALE, par la seconde, dont le capital sera porté de Li. 675 à 1.075 millions et où l'intérêt de LA CENTRALE passera de 51 % à environ 70 %.

(592/25) Créée fin 1965 (cf. N° 340 p. 20) sur l'initiative du groupe allemand d'agencements et installations pour magasins "Middle-Shop System" DULA-WERKE DUSTMANN & C° KG de Dortmund (cf. N° 563 p. 15), la compagnie française DULA Sarl (Natzwiller/Bas Rhin) a ouvert à Kehl une succursale dirigée par M. A.A. Lutz.

(592/25) L'absorption de la STE D'ETUDES & DE GESTION MOBILIERE & IMMOBILIERE-S.G.M. SA (Paris) par le CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE-C.C.F. SA (cf. N° 581 p. 25) est devenue effective et, en rémunération d'actifs estimés (bruts) à F. 74,2 millions, celui-ci a porté son capital à F. 257,4 millions; cette opération lui assure une participation directe de 20 % dans le groupe succursaliste de Reims DOCKS REMOIS-FAMILISTERE SA.

Disposant de 2.413 points de vente (dont quarante supermarchés), ce dernier a réalisé en 1969-1970 un chiffre d'affaires de F. 1,8 milliard avec ses filiales CAMAS-CENTRALE D'ACHATS POUR MAISONS A SUCCURSALES & SUPERMARCHES SA de Reims (cf. N° 529 p. 25), SPACOD SA (Paris), STE DE GESTION D'ETUDES & DE DOCUMENTATION-SOGEDOC SA (Paris), STE FRANCAISE DES SUPERMARCHES SA de Paris (cf. N° 558 p. 25), UNION SUCCURSALISTE SA de Paris, etc .

(592/25) Membre à Hambourg du groupe MELITTA WERKE BENTZ & SOHN KG de Minden/Westf. (cf. N° 584 p. 39), la chafne succursaliste de tabacs et articles pour fumeurs GUST GEBER GmbH (cf. N° 505 p. 36) a pris à Bielefeld le contrôle absolu de la firme WEIN-ELLERMANN oHG, qu'animent MM. G. Strathmeier et R. Dierk, et l'a transformée en succursale sous la direction de MM. Horst Bentz et Peter Wimmer.

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(592/26) Le groupe électronique et électrique de Berlin et Munich SIEMENS AG (cf. N° 590 p. 28) a élargi ses intérêts en Amérique Latine (cf. N° 560 p. 31) - que gère le holding canadien SIEMENS OVERSEAS INVESTMENTS Ltd (Pointe Claire/P.Q.) - en créant à Mexico une seconde filiale, SIEMENS TELECOMMUNICACIONES SA, chargée de la fabrication et de la vente d'équipements électriques pour télécommunications. La première (91 %), SIEMENS MEXICANA SA, qui produit notamment des émetteurs pour téléscripteurs représentant un chiffre d'affaires annuel de Pesos 120 millions (dont 80 % à l'exportation), verra cette activité reprise par la nouvelle affaire.

Le groupe a par ailleurs rationalisé ses intérêts à Milan au profit de sa filiale SIEMENS ELETTRA SpA (cf. N° 583 p. 34), qui a repris les actifs de l'affiliée d'appareillages de radiologie et électromédicaux GORLA SIAMA SpA (cf. N° 522 p. 29), dont elle a fait une Division avec succursales à Novogro, Rome, Bari, Bologne, Cagliari, Catanzaro, Florence, Gênes, Mestre/Venezia, Naples, Palerme, Pérouse, Pescara, Turin et Verone.

(592/26) Spécialiste aux Etats-Unis d'appareillage scientifique de mesure et contrôle, la compagnie STATHAM INSTRUMENTS INC. d'Oxnard/Cal. (cf. N° 549 p. 28) a renforcé ses intérêts commerciaux chez les Six en créant à Paris la société GODART-STATHAM Sarl (capital de F. 150.000). Gérée par M. Bernard Cieutat, celle-ci distribuera les équipements électro-médicaux (pour respiration artificielle notamment) de la filiale néerlandaise GODART-STATHAM N.V. de Bilthoven. (cf. N° 385 p. 27).

STATHAM a acquis cette dernière (anc. GODART N.V.) en janvier 1970 du groupe GENERAL ELECTRIC Ltd de Londres (cf. N°591 p. 26) qui la contrôlait à travers la compagnie de Luxembourg ELLIOTT AUTOMATION CONTINENTAL SA (cf. N° 563 p. 24).

(592/26) Filiale à Uccle-Bruxelles du holding électrique suisse SAPAG-STE DE PARTICIPATIONS APPAREILLAGE GARDY SA de Neuchatel (groupe SA DES CABLERIES & TREFILERIES DE COSSONAY - cf. N° 582 p. 27), la compagnie GARDY SA s'est associée à parité avec l'entreprise électrique NIKO Pvba (St-Niklaas) pour constituer à Uccle la firme de construction électrique STE D'ETUDES, DE MODELES & D'OUTILLAGE SA (capital de FB 1 million), dont MM. Joseph de Baker et Jean Van Eeckhout sont administrateurs délégués.

(592/27) Le renforcement de la coopération (cf. n° 591 p. 25) nouée dès 1968 dans le domaine de l'électroménager entre les groupes italien INDUSTRIE A. ZANUSSI SpA (Pordenone) et allemand AEG TELEFUNKEN AG (Berlin et Francfort) au sein d'une filiale paritaire à Maniago (cf. n° 438 p. 22), donnera naissance début 1972 à une nouvelle affaire commune, ZANUSSI ELETTRODOMESTICI SpA (capital de Li. 40 milliards), dirigée par MM. Lamberto Mazza, Lino Zanussi et Hans Bühler, et où le partenaire italien sera majoritaire à 74,9 %.

ZANUSSI, qui réalise dans 29 usines (30.000 employés) un chiffre d'affaires annuel de Li. 225 milliards (dont 50 % à l'exportation), lui apportera les actifs de sept centres industriels (Pordenone, Porcia, Turin, Forli, Florence, Belluno et Maniago) relevant de son activité électro-domestique et employant quelque 19.000 personnes. Son partenaire allemand vient d'élever le capital de son holding suisse AEG TELEFUNKEN INTERNATIONAL AG (cf. n° 496 p. 25) à FS. 102 millions.

(592/27) Représenté notamment en République Fédérale par la firme COLORA MESSTECHNIK GmbH (Lorch/Württ.), le groupe d'appareillages électro-scientifiques et de laboratoire FISHER SCIENTIFIC C° (Pittsburgh/Pa. et Springfield/N.J.) a installé une filiale de vente et d'assistance technique à Dortmund, FISHER SCIENTIFIC GmbH (capital de DM. 100.000), que dirige M. Horst A. Hagen.

Animé par M. A.W. Fisher, le groupe américain (usines à Pittsburgh, Indiana/Pa., Chicago, Carlstadt/N.J., Waltham/Mass., Rochester/N.Y.) possède plusieurs filiales aux Etats-Unis (notamment JARRELL-ASH C° de Waltham et Le Locle/Suisse, acquise en 1968) et au Canada, et il dispose en Europe d'un important réseau de distributeurs: P.M. TAMSON N.V. (Zoetermeer), STA ITALIANA CHIMICI Srl (Rome), TERZANO DOTT. ING. G. & C° SpA (Milan), etc...

(592/27) Une concentration a été négociée entre les entreprises italiennes de câblerie et fils électriques haute et basse tension MOOR SpA de Limbiate/Milano (cf. n° 564 p. 24) et RAPISARDA CAVI SpA (Formia/Latina) au profit de la seconde.

Celle-ci (capital de Li. 844 millions), qu'anime MM. G. Bruni et Angelo Rapisarda, résulte de la transformation en 1968 de la société de Naples PLASTICS & CABLES SpA, créée elle-même en 1963 sous le nom de GREAT GENERAL PLASTICS SpA (cf. n° 335 p. 25) par le groupe de Turin CEAT SpA (cf. n° 589 p. 36). MOOR, que préside également M. Giuseppe Bruni, a porté récemment son capital à Li. 0,6 milliard pour avoir absorbé la firme de câblerie électrique C.E. ITALCONDUTTORI ELETTRICI ITALIA SpA (Giugliano/Napoli).

(592/28) La réorganisation (cf. n° 590 p.28) des structures de la CIE DES COMPTEURS SA après son passage sous le contrôle du groupe franco-américain SCHLUMBERGER LTD (New York) est devenue en partie effective avec l'apport de son intérêt de 35,67 % dans la société CARBONISATION ENTREPRISE & CERAMIQUE-C.E.C. SA (Montrouge/Hts-de-Seine) à la compagnie de portefeuille SOFIMOSTE FINANCIERE IMMOBILIERE & MOBILIERE SA (Paris) du groupe CEMENTS LAFARGE SA (cf. supra, p.20). C.E.C., qui produit des céramiques, carrelages sanitaires et matériaux réfractaires, escompte pour 1970 un chiffre d'affaires consolidé de F. 300 millions.

Les étapes suivantes de cette réorganisation seront marquées par : 1) la rétrocession au groupe ROBERTSHAW CONTROLS C° (Richmond/Va.) de ses participations (51 %, 50 % et 48 % respectivement) dans leurs filiales communes CIE EUROPEENNE DES THERMOSTATS SA (Montrouge), ROBERTSHAW EUROPA N.V. (Amsterdam) et ROBERTSHAW ITALIA SpA (Turin); 2) l'absorption des filiales (78,12 %, 74,95 % et 65,49 %) CEREG-CIE EUROPEENNE DE REGULATION SA (Montrouge/Hts-de-Seine), STE DUBAR & AUTIER SA (Lille/Nord) et A.P.C.-APPAREILS DE PRECISION & DE CONTROLE SA de Paris (cf. n° 587 p.28); 3) sa transformation en compagnie de portefeuille après apport de ses actifs à trois sociétés (qui reprendront également les actifs correspondants de SCHLUMBERGER): STE COMPTEURS SCHLUMBERGER SA (équipements de comptage et de contrôle industriel), SCHLUMBERGER INSTRUMENTS & SYSTEMES SA, résultant de la transformation de la STE FINANCIERE AUXILIAIRE DE L'ELECTRICITE-FINALEC SA au capital de F. 1 million (instrumentations électroniques), et SERSEG SA (robinetterie industrielle).

(592/28) Exploitant en Belgique un important réseau d'antennes collectives pour télévision et radio, et ayant pour principaux actionnaires les compagnies ELECTROBEL SA (62,8 %) et S.N.I.-STE NATIONALE D'INVESTISSEMENTS SA, la société CODITEL SA (Bruxelles) s'est donnée une nouvelle filiale quasi-absolue, CODITEL VLAANDEREN N.V. (Veurne) au capital de FB. 200.000.

Elle y a pour associées symboliques ses filiales CODITEL LIEGE N.V. et CODITEL-BRABANT N.V. ainsi que ELECTROBEL et ses filiales ou affiliées ELECTRAFINA SA (Anvers), GEFILUX SA (Luxembourg) et POWER SUBSIDIARY C° (Luxembourg).

CONSTRUCTION MECANIQUE

(592/28) Propriété à Hambourg de la famille Ladendorf, la compagnie de portefeuille KURT LADENDORF GmbH (cf. n° 340 p.21) s'est assurée une participation directe de 75 % dans la STE FRANCAISE DES ETS BRAN & LUBBE HAMBOURG Sarl (Epom/Yvelines) - qu'elle contrôlait déjà à travers sa filiale BRAN & LÜBBE KG, spécialisée dans les équipements pour le traitement des eaux (cf. n° 397 p.27) - à l'occasion de l'élévation de son capital à F. 200.000.

(592/29) Spécialiste en République Fédérale d'équipements tubulaires pour forage en mer "Vetco" et dispositifs spéciaux pour industrie pétrolière, la compagnie ÖLFELDGERÄTE-DIENST GmbH de Celle (cf. n° 445 p.25) a renforcé son réseau à l'étranger en installant à Vienne une filiale commerciale et de prestation de services, VETCO OELFELDGERÄTE-DIENST GmbH (capital de Sh. 100.000), dirigée par MM. O.E. Stucki et E. Leonhardt.

Contrôlée par le holding de Zug/Suisse VETCO INTERNATIONAL AG (anc. OELFELD-BOHRGESTÄNGE-DIENST AG), la fondatrice a ouvert en 1967 une succursale en France (Pau/B.P.) et elle a des affiliées en Grande-Bretagne, OILFIELD TUBULAR SERVICE C° LTD (Hounslow/Mdx.), et en Suisse VETCO MANAGEMENT AG (Zug).

(592/29) Le groupe japonais de construction navale et transports NIPPON YUSEN K.K. -JAPAN MAIL STEAMSHIP C° (Tokyo) a créé à Anvers l'entreprise industrielle BELGIAN BULK CARRIERS N.V. (capital de FB. 252 millions), dirigée par MM. Carlo van den Bosch, J. van den Abeele et E. de Laet et directement contrôlée par une filiale financière créée à cet effet à Luxembourg, N.Y.K. INTERNATIONAL SA (capital de \$ 0,4 million).

Spécialiste de cargos, la nouvelle affaire bénéficiera d'un investissement de quelque \$ 20 millions fournis pour partie par la filiale de Luxembourg et pour le solde (\$ 14 millions) par un prêt à 15 ans consenti par la S.N.C.I. -STE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE SA (Bruxelles).

(592/29) Spécialiste en République Fédérale de pompes centrifuges "Sihi" pour industries pétrolière et pétrochimique notamment, le groupe SIEMEN & HINSCH GmbH (Itzehoe) s'est donnée à Vienne une filiale commerciale, SIEMEN & HINSCH GmbH (capital de Sh. 100.000), dirigée par MM. Reinhold Lüthmann et Karl Heinz Rupp.

La fondatrice possède une affiliée industrielle en Grande-Bretagne, RYALAND PUMPS LTD (Manchester), et a de nombreux licenciés à l'étranger : POMPES SIHI SA (Puteaux/Hts-de-Seine), POMPES SIHI SA (Bruxelles), MATERIALES & INSTALACIONES PARA BOMBEO SA (Madrid), etc...

(592/29) La firme japonaise d'équipements et appareils photographiques ainsi qu'articles pour fumeurs ZENZA BRONICA KOGYO K.K. (Tokyo) a installé à Hambourg une filiale commerciale, ZENZA BRONICA INDUSTRIES (DEUTSCHLAND) GmbH (capital de DM. 50.000), dirigée par M. Goro Seki.

La fondatrice, connue pour sa marque d'optique photo "Bronica", possède un important réseau de représentants à l'étranger : Hong Kong, Montréal, Garden City/N.Y., Singapour, Johannesburg, etc...

(592/31) Filiale à Paris du groupe de machines d'emballage et de cerclage mécanique pour balles et caisses SIGNODE CORP. de Chicago (cf. n° 467 p.26), la société SIGNODE SA de Paris a négocié une fusion avec l'entreprise de la branche CERCLAGE REBICHON SA (Paris) au profit de cette dernière qui, transformée en REBICHON-SIGNODE SA et ayant porté son capital à F. 3,5 millions en rémunération d'actifs de F. 16,1 millions, se trouve désormais sous le contrôle à 54,4 % du groupe américain.

Ce dernier est présent en Europe avec plusieurs firmes commerciales sous son nom à Anvers, Dinslaken, Francfort, Amsterdam, Swansea/Wals., Stockholm, etc..

(592/31) Membre du groupe CIE FRANCAISE THOMSON-HOUSTON-HOTCHKISS-BRANDT SA (cf. n° 590 p.27), la STE GENERALE DU VIDEOSOGEV SA a cédé son Département "fluidique" à la CIE PARISIENNE D'OUTILLAGE A AIR COMPRIME-C.P.O.A.C. SA de Paris (cf. n° 527 p.21) - filiale à 49,70 % du groupe C.G.E. -CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA à travers sa filiale CIE GENERALE D'ELECTRO-METALLURGIE SA.

C.P.O.A.C. a par ailleurs conclu un accord avec le groupe d'engineering mécanique BERTIN & CIE SA de Plaisir/Yvelines (cf. n° 485 p.30), lui permettant d'utiliser les brevets de celui-ci et de développer ses applications industrielles des matériels fluidiques.

(592/31) Membre du groupe américain de matériels de chauffage et climatisation AMERICAN STANDARD INC. de New York (cf. n° 591 p.43) et chargée de la gestion de ses intérêts en Europe, la compagnie IDEAL STANDARD EUROPE LTD (Wilmington) a fermé sa succursale de Bruxelles.

En Belgique, le groupe reste présent à Bruxelles avec une filiale, IDEAL STANDARD SA, et des affiliées : OERTLI SA (en association avec l'entreprise suisse de machines de transformation plastique et bois OERTLI & C° de Bulach/Zurich - cf. n° 540 p.21), L.W. MANUFACTURING SA (groupe WESTINGHOUSE AIR BRAKE C° de Pittsburgh - cf. n° 428 p.22), ainsi qu'à Liège avec la SA RAMM BLOC BELGE N.V. (cf. n° 521 p.19).

(592/31) Filiale spécialisée dans les compteurs d'eau de la compagnie française COMPTEURS & MOTEURS ASTER SA de St-Denis/Seine-St-Denis (cf. n° 523 p.25), la société VOLUCOMPTEURS ASTER BOUTILLON-VAB SA (Suresnes/Hts-de-Seine) a négocié l'absorption de ses propres filiales - acquises lors de l'absorption des ETS BOUTILLON Sarl de Suresnes (cf. n° 517 p.23) - BOUTILLON SERVICE PETROLIER-B.S.P. SA de Suresnes (actifs bruts de F. 11,4 millions), ENTRETEN SERVICE PETROLIER-ESP SA de Marseille (F. 9,2 millions), STE D'EQUIPEMENT INDUSTRIEL PETROLIER & AUTOMOBILE DU CENTRE-SEIPAC SA de Saint-Jean-de-Braye/Loiret (F. 3,7 millions), SERVICE APRES-VENTE INDUSTRIEL LYONNAIS-SAVIL de Lyon (F. 0,1 million), SERVICES INDUSTRIELS PETROLIERS-SIP Sarl de Mantes-la-Jolie/Yvelines (F. 1,4 million), STE GENERALE POUR L'INDUSTRIE & LE PETROLE SOGIP SA de Bordeaux (F. 1,4 million) et ETS DEMIGNEUX SA (F. 2,5 millions), et a porté en conséquence son capital à F. 23,6 millions.

CUIR

(592/32) La manufacture allemande de chaussures fantaisie pour dames PETER KAISER GmbH SCHUHFABRIK (Pirmasens) a pris pied en France avec la création d'une filiale commerciale à Stiring-Wendel/Moselle, PETER KAISER CHAUSSURES Sarl (capital de F. 20.000), que gère M. Klaus Duttenhofer.

(592/32) Une concentration a été négociée en République Fédérale sur l'initiative de la WESTDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE (Düsseldorf et Munster) entre deux des principales manufactures de chaussures du pays autour d'un holding commun, SCHUH-UNION AG (Rodalben) au capital de DM. 40 millions, dans lequel cette banque est intéressée pour 25 %.

Le groupe ainsi formé réalisera un chiffre d'affaires de DM. 250 millions/an et, avec plus de 10 millions de paires/an, assurera près de 15 % de la production allemande de chaussures pour dames et 4 % de la production pour hommes. Les entreprises concernées sont : 1) WILHELM SERVAS oHG de Rodalben/Pfalz. (cf. n° 331 p.30), contrôlée, à travers le holding suisse SERVAS VERKAUFS GmbH (Zug), par la société PFÄLZISCHE LEDERWERKE AG (Rodalben) qui sera actionnaire pour 18 % environ du holding; 2) DORNDORF GmbH & C° KG de Zweibrücken (cf. n° 547 p.25).

Les principales affaires coiffées par le nouveau holding, que dirigeront MM. Erhard et Helmut Servas, Hellmut Siebeck et Paul Hopp, seront : WILLEM SERVAS GmbH (Rodalben), SERVAS Sarl (Merkwiller/Bas-Rhin), DORNDORF SCHUHFABRIK GmbH & C° (Zweibrücken), FABONA SCHUH GmbH (Francfort), BELLA-FABRIKATIONS- & HANDELS GmbH & C° KG (Zweibrücken), REMONTE SCHUHFABRIKEN WILLI MEMMER KG (Wilgartswiesen), SCHUHFABRIK WALDER AG (Brüttisellen/Zurich). SERVAS GmbH (Liezzer/Autriche), etc...

(592/32) L'homme d'affaires américain Reuben Wisotzky (Lexington/Mass.) a participé pour 30 % aux côtés du groupe "Lang" de Bruxelles (cf. n° 438 p.33) à la constitution en Belgique de la firme de fabrication et négoce de cuir synthétique PAN DEL EUROPE SA (Malmédy) au capital de FB. 2 millions.

(592/32) Une concentration dans l'industrie française de la chaussure s'est effectuée au profit de la firme CHAUSSURES MARCEL SA (Amiens/Somme), qui a porté son capital à F. 475.000 pour avoir absorbé les entreprises de la branche CHAUSSURES RAYMOND TEDDY Sarl de Clamart/Hts-de-Seine (actifs estimés, bruts, à F. 3,2 millions) et CHAUSSURES FINOKI SA de Paris (F. 2,8 millions).

EDITION

(592/33) Le groupe de Milan ARNOLDO MONDADORI EDITORE SpA (cf. n° 591 p.30) a constitué à Luxembourg une filiale, MONDADORI INTERNATIONAL SA (capital de \$ 0,5 million), chargée, sous la direction de MM. Giorgio Mondadori et Mario Formenton, de financer son expansion à l'étranger (cf. notamment n°^s 589 p.34 et 576 p.32).

(592/33) La maison suisse d'édition VERLAGSANSTALT BENZIGER & C° AG (Einsiedeln/Schweiz.) a transformé sa succursale de Cologne en filiale sous le nom de BENZIGER VERLAG GmbH (capital de DM. 200.000), avec MM. Oskar Bettschart et Peter Kockeis pour directeurs.

(592/33) La maison EDITIONS BORDAS SA (Paris) s'est donnée à son siège une filiale d'organisation et de diffusion de programmes audiovisuels d'enseignement, BORDAS DEVELOPPEMENT Sarl (capital de F. 100.000), dont les premiers gérants sont MM. Daniel Boucharlat et Michel Jacquemin.

(592/33) Un accord de coopération a été négocié entre les maisons d'édition de Stuttgart GEORG THIEME VERLAG KG (cf. n° 451 p.26) et FERDINAND ENKE VERLAG oHG (cf. n° 547 p.26), assorti de la prise par la première d'une participation minoritaire dans la seconde.

Animée par M. Dieter Enke, celle-ci est passée il y a quelques mois sous le contrôle du groupe de New York HARCOURT, BRACE JOVANOVICH INC. (anc. HARCOURT, BRACE & WORLD INC. - cf. n° 582 p.30), qui détient directement - ou à travers sa filiale ACADEMIC PRESS INC. (New York) - de nombreux intérêts en République Fédérale : VERLAGSBUCHHANDLUNG JOHANN A. BARTH (Munich), ATHENÄUM VERLAG GmbH (Francfort), etc... ainsi qu'en France (Alfortville/Val-de-Marne), Italie (Milan) et Grande-Bretagne (Londres).

(592/33) La firme belge DESCLEE & CIE EDITEURS SA (Tournai) négocie l'absorption de sa société-soeur TOUREDIT SA de Tournai (anc. LE COURRIER DE L'ESCAUT SA).

(592/33) La DAFSA-STE DE DOCUMENTATION & D'ANALYSES FINANCIERES SA de Paris (cf. n° 589 p.37) prépare l'absorption de la STE D'EDITIONS ECONOMIQUES & FINANCIERES-SEF SA de Paris (cf. n° 575 p.27), dont elle s'est assurée le contrôle courant 1969. Cette opération entraînera l'élévation de son capital à F. 0,9 million.

(592/34) Une association paritaire entre le groupe LIBRAIRIE HACHETTE SA de Paris (cf. n° 589 p.37) et la compagnie IMPRIMERIE STRASBOURGEOISE-ISTRA SA (Strasbourg/Bas-Rhin) a donné naissance à Paris à la firme d'éditions d'ouvrages scolaires et parascolaires à destination des pays francophones d'outre-mer EDICEF Sarl (capital de F. 20.000), que gère M. Paul Conrad.

Une des récentes initiatives (cf. n° 589 p.35) de HACHETTE - dont MM. J. L. Hachette et P. Lazareff viennent d'être nommés administrateurs - a été la prise du contrôle à 66 % de la STE DES EDITIONS RADIO SA (capital de F. 250.000); présidée par M. Louis Goudillat, celle-ci est spécialisée dans l'édition de livres et revues techniques consacrées à l'électronique.

ELECTRONIQUE

(592/34) Un consortium financier comprenant la CIE DU NORD SA (groupe ROTHSCHILD SA - cf. n° 588 p.35) et la BANQUE WORMS & CIE SA de Paris (cf. n° 520 p.46), la CIE LAMBERT POUR L'INDUSTRIE & LA FINANCE SA de Bruxelles (cf. n° 585 p.31), N.M. ROTHSCHILD & SONS LTD de Londres (cf. n° 582 p.37), EUROPEAN ENTERPRISES DEVELOPMENT-EED SA de Luxembourg (cf. n° 591 p.32), BAMERICAL INTERNATIONAL FINANCIAL CORP. (groupe BANK OF AMERICA - cf. n° 591 p.36) a présidé à la création à Paris, en association notamment avec la compagnie électronique MULTIPARTS CORP. (New York), de la société EUROPEAN INFORMATION SYSTEMS-EIS SA (capital de F. 9,9 millions), que préside M. Rolland Ritter et dirige M. Jean Auricoste.

Société de portefeuille, celle-ci, dont le capital se répartit à raison de 42 % aux partenaires français et de 25 % aux partenaires américains, exercera, par l'intermédiaire de filiales industrielles implantées dans la plupart des pays européens, ses activités dans le domaine des matériels périphériques, terminaux et systèmes associés pour ordinateurs. En France, où elle travaillera en étroite collaboration avec la C.I.I. -CIE INTERNATIONALE POUR L'INFORMATIQUE SA de Louveciennes/Yvelines (cf. n° 587 p.29), elle aura le contrôle de la firme SYNELEC SA de Toulouse (capital de F. 0,75 million) qui, sous la présidence de M. J. Auricoste, a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de F. 4,2 millions avec ses systèmes de test et de fabrication automatique pour l'électronique de pointe et l'informatique, les matériels et les systèmes d'enseignement et les périphériques et terminaux d'ordinateurs. En Belgique est en cours de création une filiale du nom de EIS BENELUX SA (Bruxelles), que dirigera M. J.J. Dupont. Dans l'étape suivante, des filiales seront formées en Grande-Bretagne et en République Fédérale.

(592/34) Spécialiste en Belgique de matériels électroniques pour télédiffusion et télécommunication, la société TELEVIC N.V. (Kachtem/Courtrai) - affiliée à la compagnie CODITEL SA (cf. supra, p.28) ainsi qu'à l'entreprise norvégienne TH. BRØ VIG A/S (Farsund) - a constitué une filiale à Staple Inn/Londres, TELEVIC ELECTRONIC SYSTEMS LTD (capital de £ 5.000), dirigée par MM. Urbain Vanhulle et Paul Denuit.

(592/35) Poursuivant la mise en place d'un réseau commercial en Europe (cf. n° 572 p.27), le groupe de composants électroniques TELEDYNE INC. de Los Angeles (cf. n° 575 p.18) a installé une filiale à Paris, TELEDYNE SA (capital de F. 100.000), que préside M. Léo W. Killen et que dirige Mme Eliane Heilbronn et où il a pour associées symboliques ses filiales de Los Angeles BROWN ENGINEERING C° INC., TELEDYNE MID AMERICA CORP., FIRTH STERLING CORP., ISOTOPS INC., MOVIBLE OFFSHORE INC., OLSON ELECTRONIC CORP. et PACKARD ELLE-ELECTRONICS CORP.

Outre de nombreux intérêts indirects, le groupe disposait déjà chez les Six d'une filiale directe à Francfort, TELEDYNE GmbH (capital de DM. 40.000).

(592/35) Animée à Paris par M. Philippe Jaguenaud, l'entreprise de software TELETI SA a étoffé son réseau à l'étranger - une filiale TELETI BENELUX SA, récemment créée à Bruxelles (cf. n° 591 p.33) - en créant une affaire à Bâle, TELETI AG (capital de FS. 50.000), que préside M. P. Jaguenaud.

En France, la fondatrice dispose d'une société-soeur, I.P.M.O. SA, spécialisée dans le software pour petits ordinateurs.

(592/35) Membre à Nassau/Bahamas du groupe CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA (cf. n° 590 p.37), la société SUEZ AMERICAN RISK CAPITAL FUND (cf. n° 558 p.32) s'est associée à la compagnie TELEPROMPTER CORP. (New York) pour créer à Panama l'INTERNATIONAL COMMUNICATION SYSTEM SA, dont l'objet est de développer les communications T.V. entre les Etats-Unis et l'Europe.

(592/35) La compagnie de gestion de portefeuille AFFAIRES FINANCIERES SA de Zurich s'est donnée une filiale à Luxembourg, INTERAUTOMATIONS I.S.A. Sarl (capital de F. Lux. 260.000), qui, gérée par M. Max Brahms, a pour objet le négoce d'appareillage électronique.

(592/35) Le groupe français VANDEPUTTE FILS & CIE-V.F.C. SA de Tourcoing (cf. n° 540 p.39) a négocié l'absorption de sa filiale STE D'EXPANSION FRANCAISE D'APPAREILS DE TELEVISION-SEFAT SA de Besançon/Doubs (actifs bruts de F. 7,6 millions), qui se consacre aux pièces pour téléviseurs.

Initialement à vocation textile (laine), le groupe de Tourcoing a récemment diversifié ses activités en les étendant au secteur de la construction électrique et électronique.

(592/36) Membre du groupe C.G.E. -CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA (cf. supra, p.31), la CIT-CIE INDUSTRIELLE DES TELECOMMUNICATIONS SA s'est donnée, en association 65/35 avec le groupe THOMSON CSF SA (cf. n° 591 p.34), une filiale à Paris, STE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUTATION ELECTRONIQUE SA (capital initial de F. 100.000). Présidée par M. Louis Le Saget, celle-ci a pour objet l'intégration de l'électronique et de l'informatique dans les techniques de commutation appliquées aux télécommunications par fils.

ENGINEERING

(592/36) La représentation en République Fédérale de la compagnie ALCATEL SA (cf. n° 589 p.28), membre du groupe CGE (cf. supra) en matière d'engineering des techniques du vide sera assurée par la nouvelle ALCATEL HOCHVAKUUM GmbH (capital initial de DM. 20.000), créée à Wertheim-Tauberbischofsheim sous la direction de MM. H. D. Bürger et Robert Launois.

ALCATEL s'apprête à fusionner avec une autre filiale de C.G.E., la C.I.T. -CIE INDUSTRIELLE DES TELECOMMUNICATIONS SA, au sein d'une affaire du nom de C.I.T. -ALCATEL SA, où le groupe suédois TELEFONAKTIEBOLAGET L. M. ERICSSON aura une participation minoritaire à travers sa filiale de Colombes/Hts-de-Seine.

(592/36) Les entreprises d'engineering pétrolier et pétrochimique française TECHNIP SA de Rueil-Malmaisons/Hts-de-Seine (cf. n° 558 p.32) et yougoslaves ENERGOINVEST et HENA (Sarajevo) ont formé une filiale paritaire à Sarajevo, PETROLINVEST.

Dirigée par M. Emerik Blum, ENERGOINVEST dispose d'affiliées en Libye (ENERGOLIBYA de Tripoli) et au Mexique (ENERGOMEX).

FINANCE

(592/36) Le groupe de Bâle SCHWEIZERISCHE TREUHAND AG-STE FIDUCIAIRE SUISSE SA (cf. n° 475 p.35) a renforcé ses intérêts en Italie en créant à Milan, à travers sa filiale FIDITAL-ISTITUTO FIDUCIARIO ITALIANO SpA (Milan), la firme de révision comptable, assistance financière, etc... FIDIGER-CIA ITALO-GERMANICA DI REVISIONE & DI ORGANIZZAZIONE AZIENDALE SpA (capital de Li. 1 million), que préside M. Bruno Bezzi.

FIDITAL, qui a de longue date des succursales à Milan et à Rome, est présente depuis peu à Turin et a des compagnies-soeurs en France, STE FIDUCIAIRE FRANCAISE SA et FIDUTEC SA (Paris et Grenoble), ainsi qu'en Espagne CIA HISPANO-SUIZA DE REVISION SA (Madrid et Barcelone).

(592/37) Première entreprise de courtage boursier aux Etats-Unis, MERRILL LYNCH, PIERCE, FENNER & SMITH INC. de New York (cf. N° 487 p. 32) a élargi son réseau en République Fédérale en ouvrant à Düsseldorf une succursale dirigée par M. Edouard A. Juvet.

Présente dans le pays avec des agences à Francfort, Munich et Hambourg (cf. N° 435 p. 28), la fondatrice a récemment négocié la prise du contrôle à New York de son homologue GOODBODY & C°.

(592/37) Membre à Baltimore/Md. du groupe d'électronique et d'ordinateurs CONTROL DATA CORP. (Minneapolis), le holding COMMERCIAL TRUST C° (cf. N° 591 p. 35) a constitué à Milan les sociétés financières, de crédit et leasing de matériels industriels, véhicules et ordinateurs COMMERCIAL SERVICES ITALIA SpA et COMMERCIAL LEASING ITALIA SpA (capital autorisé de Li. 500 millions chacune). Présidées par M. Daniel H. Brill (Baltimore), dirigées par MM. David Familiant (Rome) et George W. Parker (Bruxelles), celles-ci sont directement contrôlées par la filiale COMCO INTERNATIONAL INC. (Wilmington/Del.).

COMMERCIAL TRUST, qui a dernièrement mis en place deux filiales à même vocation à Francfort, est présent depuis peu en Belgique (cf. N° 582 p. 33) avec une succursale à Bruxelles de sa filiale COMMERCIAL CREDIT EUROPE INC. (Wilmington), animée par M. George W. Parker.

(592/37) Des intérêts allemands portés par M. Karl Emile Nohe (Lindau) ont été à l'origine en Suisse (Chur) de la compagnie de portefeuille RHEINKAPITAL GmbH FÜR KAPITALANLAGEN & KAPITALBETEILIGUNGEN (capital initial de FS 20.000), que dirigent MM. Ludwig Bucher (Chur) et E. Hofgärtner (Lauda).

(597/37) Le BANCO BORGES & IRMAO Ltda de Lisbonne (cf. N° 276 p. 31) a renforcé son réseau à l'étranger en installant à Paris une représentation permanente.

Animée par M. Miguel Quina, la fondatrice (capital et réserves de plus de Esc. 890 millions) contrôle en Angola la banque de dépôt BANCO DE CREDITO COMMERCIAL & INDUSTRIAL (Louanda), créée en 1965 avec succursale à Lourenço Marques/Mozambique.

(592/37) Les compagnies de Panama FORTUNE MANAGEMENT Inc. et COLONIAL SECURITIES OF BOSTON (cf. N° 540 p. 27) ont été à l'origine à Munich de la firme de documentation financière EQUITAS AGENTURGESELLSCHAFT FÜR WERTPAPIERE mbH (capital de DM 20.000), que dirigent MM. George Phocas (New York) et le baron Ch. A. de Jamblin de Meux (Bruxelles).

(592/37) Le groupe immobilier de Londres SLOUGH ESTATES Ltd (cf. N° 206 p. 16) a étoffé ses intérêts chez les Six - une filiale sous son nom à Bruxelles - en constituant à Luxembourg la société de portefeuille SLOUGH ESTATES-LUXEMBOURG SA (capital de \$ 1,2 million).

(592/38) La CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE SA (cf. N° 591 p. 37) a présidé à la création à son siège de la compagnie UNIPLAN SA (capital de F. 100.000) qui, présidée par M. Jean Fiquet, a pour objet la gestion de Fonds communs de placement destinés à recevoir l'épargne des salariés dans le cadre de l'intéressement et des plans d'épargne d'entreprise.

(592/38) Les intérêts en France du groupe belge EMPAIN (cf. N° 591 p. 45) se sont enrichis à Paris d'une affiliée de portefeuille, TRANSEXEL-STE DES TRANSPORTS DES EXPLOITATIONS ELECTRIQUES & INDUSTRIELLES Sarl (capital de F. 4 millions), gérée par M. Michel Robin.

Ce groupe contrôle à 86,5 % à Paris - à travers le holding ELECTROBEL SA (cf. N° 582 p. 28) - la société de portefeuille LES EXPLOITATIONS ELECTRIQUES INDUSTRIELLES SA (cf. N° 435 p. 22) qui coiffe, outre la nouvelle affaire, la CIE FINANCIERE D'APPLICATIONS INDUSTRIELLES-FINAPI SA (85,8 %), la CIE DES TRANSPORTS DE BESANCON SA (89,8 %), CIE DES TRANSPORTS DE BREST SA (69,3 %), la CIE DE TRANSPORTS DE CAEN SA (95,1 %), la CIE DE TRANSPORTS DE MONTPELLIER-C.T.M. SA (92,9 %) et qui a des intérêts prépondérants dans les entreprises LOGABAX SA (45,5 %), CIE CONTINENTALE D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES-C.E.E. SA (49,9 %), STE DES TRANSPORTS EN COMMUN LYONNAIS SA (42,8 %), etc .

(592/38) Récemment créée à Paris au capital initial de F. 20 millions, la société d'investissement à capital variable (SICAV) EPARGNE-ASSURANCE SA, que préside M. René Lucas, l'a été sur l'initiative d'un groupe de compagnies d'assurances, de portefeuille et de banques.

Ce groupe rassemble : LA PROTECTRICE I. A. R. D. SA de Paris (groupe de Milan R. A. S. -RIUNIONE ADRIATICA DI SICURTA SpA - cf. N° 508 p. 35) avec sa filiale LA PROTECTRICE VIE SA (Paris) pour respectivement 30,1 % et 9,8 %; la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA de Paris (groupe CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA - cf. N° 591 p. 43) et sa compagnie-soeur OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIERES & INDUSTRIELLES SA (Paris) pour respectivement 4,8 % et 5,5 % ; LE SECOURS A. I. R. D. SA (affilié pour 37 % à la précédente) et sa filiale LE SECOURS-VIE SA (Paris) pour respectivement 28 % et 12 % ; les compagnies S. O. D. I. R. P. -STE DE DECENTRALISATION DES INDUSTRIES DE LA REGION PARISIENNE SA, STE D'ETUDES, DE FINANCEMENT & D'ENTREPRISES SA (cf. N° 524 p. 14), SA INTERNATIONALE D'ETUDES FINANCIERES & DE GERANCE COMMERCIALE et CIE D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES SA (toutes quatre membres à Paris de la CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS) pour respectivement 3,9 %, 2,8 %, 2,4 % et 1,3 %.

(592/38) Une simplification dans les intérêts immobiliers du groupe UNION FINANCIERE DE PARIS Sca de Paris (cf. N° 479 p. 29) s'est traduite par l'absorption par la société LES HAMEAUX DE LA ROCHE SA (Paris) - qui a doublé son capital à F. 6 millions - de sa compagnie-mère (99 %) UNION DE PARTICIPATIONS IMMOBILIERES SA (actifs de F. 10,6 millions).

(592/39) L'appui réciproque en matière de financement d'investissements négocié récemment (cf. N° 583 p. 31) entre le CREDIT LYONNAIS SA (Lyon et Paris) et le COMMERZBANK AG (Düsseldorf) a été sanctionné aux Etats-Unis, où celle-ci a pris une participation de 50 % dans la filiale de négoce de titres à New York CREDIT LYONNAIS CORP. (New York) de celui-là, laquelle a été transformée en EUROPARTNERS SECURITIES CORP.-INVESTMENT BANKERS (capital de \$ 5 millions).

(592/39) La compagnie belge LES ASSURANCES DU CREDIT SA de Jambes/Namur (cf. N° 471 p. 20) s'est donnée une filiale à son siège, STE D'ETUDE DES RISQUES DE CREDIT-SERC Sc (capital minimum de FB 1 million) qui, gérée par M. Jean Bastin, a pour objet l'étude de la solvabilité de firmes commerciales ainsi que la fixation, la surveillance et la sauvegarde des crédits pouvant leur être octroyés.

(592/39) La compagnie de transports internationaux par route et rail STE NOUVELLE DES TRANSPORTS RAPIDES CALBERSON SA de Paris (cf. N° 539 p. 45) et la CIE NOUVELLE DES CADRES-C.N.C. SA de Paris (groupe S.N.C.F.-STE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS SA - cf. N° 504 p. 38) se sont assurées chacune une participation minoritaire dans la BANQUE ODIER BUNGENER COURVOISIER & CIE-OBC SA (Paris) au capital de F. 13,2 millions (cf. N° 479 p. 32).

(592/39) La banque d'affaires de Munich MERCK, FINCK & C° oHG (cf. N° 575 p. 25) négocie la prise du contrôle absolu à Düsseldorf de la banque privée WALDTHAUSEN & C° KG (cf. N° 547 p. 29) dont elle détient déjà 50 % de la commandite, le solde appartenant à la BANKHAUS WALDTHAUSEN & C° KG (Essen) qui a pour gérants associés MM. Karl H. Von Waldthausen et Hans Hilmann von Halem.

(592/39) Décidée récemment (cf. N° 589 p. 43), la rationalisation des intérêts du groupe CREDIT FRANCAIS SA (Paris) est devenue effective : il a porté son capital à F. 5 millions pour avoir absorbé ses filiales RENAISSANCE IMMOBILIERE DE FRANCE-RIM SA de Paris (actifs estimés, bruts, à F. 5,8 millions), UNION POUR LE CREDIT FRANCAIS-U.C.F. SA de Paris (F. 2,6 millions), FIDER SA de Paris (F. 1,7 million) et SIEDEL-STE IMMOBILIERE DE L'EURE & DES DEPARTEMENTS LIMITOPHES SA de Mantes-la-Jolie/Yvelines (F. 0,3 million).

(592/39) Le groupe C.G.E. de Paris (cf. supra, p.36) a fait apport d'une participation de 25,8 % dans la SOPAREM-STE DE PARTICIPATIONS ELECTRIQUES & METALLURGIQUES Sarl (Paris), son propre actionnaire pour 5,4 %, à sa filiale de portefeuille SAMAG-STE AUXILIAIRE MARSEILLAISE DE GESTION SA (Paris), dont le capital a été porté en conséquence à F. 9 millions et qui en détient désormais le contrôle à 53,5 %.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(592/40) La compagnie d'apéritifs anisés, rhums, sirops, vins mousseux, vermouth, etc... BERGER SA de Marseille (anc. C. BERGER & CIE SA - cf. n° 513 p.31) a installé à Düsseldorf une filiale commerciale, BERGER GmbH (capital de DM. 50.000), gérée par son président M. Benjamin Gassier.

La fondatrice est présente de longue date sur le marché suisse avec une filiale de vente, BERGER-IMEX SA (Genève), et elle possède un vaste réseau de distributeurs à l'étranger (cf. n° 500 p.30).

(592/40) Le groupe de Turin MARTINI & ROSSI SpA (cf. n° 589 p.44, a transféré ses intérêts directs à Vienne dans les firmes d'alcools et spiritueux EUGEN FENYVESI KG (cf. n° 553 p.33), M. & E. RUEF KG et MONTCLARE LIQUEUR-ERZEUGUNG GmbH NFG. HANNES SCHWARZ KG (toutes deux à Vienne) à sa filiale de portefeuille I.G.V.A. -INTERNATIONALE GETRÄNKE-VERTRIEBS AG (Vienne), qui, animée par M. Horst König, a vu son capital porté en conséquence de Sh. 1 à 13 millions.

(592/40) La prise du contrôle de l'entreprise de pâtes alimentaires REGIA PANZANI SA de Paris (cf. n° 590 p.39) par le groupe GERVAIS-DANONE SA (Courbevoie/Hts-de-Seine) va devenir effective : la compagnie ETS FERRAND & RENAUD SA (Lyon) fera apport à celui-ci de sa participation directe dans REGIA PANZANI ainsi que de son contrôle sur la firme HARTAUT-GHIGLIONE & SCARAMELLI SA de Lyon (actionnaire également de REGIA -PANZANI). Après absorption de cette dernière, le groupe (capital porté à F. 238,4 millions) se trouvera détenir le contrôle direct de REGIA PANZANI.

GERVAIS-DANONE qui, dans ce secteur, contrôle déjà la compagnie MILLIAT FRERES SA (Nanterre/Hts-de-Seine), poursuit par ailleurs ses négociations avec la compagnie italienne de la branche BARILLA G. & R. FRATELLI SpA (Parme) en vue de la conclusion d'un accord de "non-agression" au niveau européen.

(592/40) Le groupe de Hambourg RUDOLF A. OETKER (cf. n° 590 p.41) rationalisera ses intérêts commerciaux à Karlsruhe en faisant mettre en commun à partir de 1971 par les brasseries affiliées - à travers la filiale de Francfort BINDING-BRAUEREI AG (cf. n° 571 p.39) - HEINRICH FELS GmbH (cf. n° 442 p.26) et BRAUEREI SCHREMPP AG (cf. n° 512 p.30) leurs activités de marketing et de vente dans le Sud-Ouest du pays.

OETKER a récemment élevé à plus de 75 % son contrôle direct sur la seconde (capacité de 150.000 hl/an); il est majoritaire indirect depuis 1967 (cf. n° 475 p.25) dans la première (80.000 hl).

(592/41) Une association 71/29 entre les hommes d'affaires allemands Harald Kloss (Neustadt-Weinstrass) et français Manfred Englert (Kuplich-aux-Bois/Moselle) a donné naissance à Paris à la firme d'import-export de viandes et denrées alimentaires EURO-DYNA-PRODUCT Sarl (capital de F. 20.000), que gère M. Steger Bernhard.

(592/41) La compagnie de portefeuille FINANDAL SA de Paris a négocié l'absorption de ses filiales CIE COMMERCIALE MARSEILLAISE SA d'Athis-Mons/Essonne (cf. n° 482 p.32) et CANI Sarl (Anglure/Marne) et, en rémunération d'actifs de F. 16,4 millions, a élevé son capital à F. 20 millions.

FINANDAL (anc. BISCUITS BRUN SA de Maisons-Alfort/Val-de-Marne) a adopté son actuelle raison sociale lors de la concentration de ses actifs industriels (biscuiterie et minoterie) avec ceux des entreprises de la branche LEFEVRE-UTILE SA (Nantes), INSTITUT DE REGIME MAGDELEINE SA (Granville/Manche), BISCUITERIE SAINT-SAUVEUR, J. RIO & CIE SA (Lorient), BISCUITS REM SA (Reims) et BISCUITERIE DU VAL DE SEMOY SA (Charleville-Mézières) au sein de la compagnie LU, BRUN & ASSOCIES SA de Nantes (cf. notamment n°s 488 p.34 et 582 p.36).

(592/41) L'entreprise d'agrumes ITALCITRUS SpA (Milan) a repris les actifs industriels à Catona/Reggio Calabria de la firme locale LANFRANCONI SUD Srl et a porté en conséquence son capital à Li. 400 millions.

(592/41) L'accord aux termes duquel le groupe alimentaire H.J. HEINZ C° de Pittsburgh (cf. n° 587 p.35) s'était assuré le contrôle à 80 % en France des entreprises de condiments, moutardes et sauces GREY-POUPON SA (Puteaux/Hts-de-Seine) et PARIZOT SA (Dijon/Côte d'Or) n'a pas été entériné par les autorités compétentes.

Devant ce refus, GREY-POUPON a ouvert des négociations visant au renforcement de ses assises financières avec des compagnies françaises et notamment CHOCOLAT POULAIN SA de Blois (cf. n° 187 p.23).

(592/41) Une concentration a été négociée en République Fédérale entre trois coopératives laitières de la région de Ravensburg, SONNEREI-GENOSSENSCHAFT HEGGELBACH eGmbH (Herlaztoven), SONNEREI-GENOSSENSCHAFT TAUTENHOFEN-HUNDHÖFE eGmbH (Tautenhofen) et ALLGAUER EMMENTALWERK AUSNANG eGmbH (Ausnang), au profit de la dernière.

(592/41) Coiffées par la CIE DES MAITRES FROMAGERS SA de Paris (cf. n° 576 p.42), les compagnies laitières J. BONGRAIN & CIE SA (Illoud/Hte Marne) et FROMAGERIES GERARD SA du Tholy/Vosges (cf. n° 516 p.28) ont négocié une fusion au sein de la nouvelle BONGRAIN-GERARD SA de Paris (capital de F. 15,2 millions), à laquelle elles ont fait apport de leurs actifs estimés (bruts) à F. 72,8 millions et F. 30,9 millions respectivement.

INDUSTRIE NUCLEAIRE

(592/42) Les compagnies françaises E. D. I. M. -LES ECHANGERS D'IONS MINERAUX SA (Rueil-Malmaison/Hts-de-Seine), S. I. M. O. -STE INDUSTRIELLE DES MINERAIS DE L'OUEST SA (Paris) et UGINE-KUHLMANN SA (Paris) ont participé pour respectivement 47,1 %, 47,3 % et 3,7 % à la création à Paris de la société ISOBORE SA (capital de F. 3,4 millions) qui, présidée par M. Robert Soulié, a pour objet la séparation des isotopes stables, notamment ceux du bore, en exploitant des brevets de ses fondatrices reposant sur les propriétés des résines échangeuses d'ion. Elle exploitera un atelier en cours de construction dans l'usine de Besines/Hte Vienne de SIMO, où elle produira 200 kg/an de bore 10 à plus de 90 % de pureté isotopique et 800 kg/an de bore 11 à plus de 99 %.

EDIM (capital de F. 10.000) est filiale à 75 % du groupe ROTHSCHILD SA - à travers LE NICKEL SA (cf. n° 585 p.40) et STE MINIERE & METALLURGIQUE DE PENARROYA SA (cf. n° 590 p.44). SIMO (capital de F. 16,1 millions) est filiale à 50 % d'UGINE KUHLMANN (cf. n° 535 p.20), en association pour 40 % avec la CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS (cf. n° 575 p.27) et pour 10 % avec le C.E.A. - Commissariat à l'Energie Atomique (cf. n° 580 p.40).

METALLURGIE

(592/42) Membre du groupe CITY INVESTING C° (New York), la compagnie d'emballages métalliques et chauffe-eau par accumulation RHEEM MANUFACTURING C° de New York (cf. n° 503 p.23) négocie la prise du contrôle à Forest-Bruxelles - par offre publique à travers sa filiale RHEEM INTERNATIONAL INC. - de l'entreprise T. M. T. -TRAVAIL MECANIQUE DE LA TOLE SA (cf. n° 446 p.32), où elle a déjà un intérêt de 56 %.

Animée par M. Jacques Stevens, celle-ci (capital de FB. 152,21 millions) a réalisé en 1969 avec ses usines de Gand et Forest un chiffre d'affaires de FB. 613 millions. Ses principaux intérêts à l'étranger sont en France dans la société ANC. ETS. PELISSE SA (St-Aubin-lez-Elbeuf), en Turquie dans TURMASAN (Istanbul) et au Congo dans SOCOTOLE (Kinshasa).

(592/42) Les groupes métallurgiques et mécaniques OTTO WOLFF AG de Cologne (cf. n° 590 p.35) et ACROW (ENGINEERS) LTD de Londres (cf. n° 424 p.24) ont porté à DM. 3,5 millions le capital de leur filiale paritaire d'équipements métalliques pour la construction, le stockage, etc... de Düsseldorf ACROW-WOLFF GmbH (cf. n° 422 p.24) pour en permettre le développement (création notamment de nouvelles succursales).

Formée en 1954, celle-ci a déjà un important réseau d'agences dans le pays, notamment à Düsseldorf, Hambourg, Ludwigsburg, Offenbach, Berlin et Munich.

(592/43) Filiale 75/25 des groupes STEIN-ROUBAIX SA de Paris (cf. n° 591 p.43) et MIDLAND ROSS CORP. de Cleveland (cf. n° 583 p.55), la compagnie de fours de fusion, de réchauffage sidérurgique et métallurgique et de chambres de combustion industrielle STEIN SURFACE SA (St-Cloud/Hts-de-Seine) a porté son capital à F. 28,8 millions, permettant ainsi au partenaire américain d'y élever sa participation à 35 %.

(592/43) Le groupe britannique d'échafaudage et rayonnages métalliques, équipements pour stockage et manutention DEXION-COMINCO INTERNATIONAL LTD de Wembley Park/Mddx. (anc. DEXION LTD - cf. n° 562 p.25) a donné à deux filiales en République Fédérale les moyens financiers nécessaires à leur expansion : DEXION-BÜTTNER GmbH (anc. STAHL- & MASCHINENBAU GESELLSCHAFT BUTTNER mbH & C° KG) de Munich a quintuplé son capital à DM. 2,5 millions et DEXION GmbH de Laubach/Giessen (anc. Francfort) a élevé le sien à DM. 7,5 millions. Le groupe a d'autre part transformé son affiliée AURA GmbH FÜR AUTOMATISCHE & RATIONELLE BETRIEBSEINRICHTUNGEN (Laubach) en DEXION-AURA GmbH.

(592/43) Le groupe PHILIPS' GLOEILAMPENFABRIEKEN N.V. (cf. n° 590 p.28) a réorganisé certains intérêts métallurgiques en Irlande en faisant apporter à la société PHILIPS ELECTRICAL (IRELAND) LTD la participation de 51 % détenue par l'affiliée PYE OF CAMBRIDGE LTD (cf. n° 578 p.28) dans l'entreprise métallurgique UNIDARE LTD (Finglas/Dublin).

Animée par MM. C.O. Stanley, P. Threlfall et J. Zantman, celle-ci, spécialisée dans les câbles en acier, feuilles d'aluminium, extrusion des métaux non ferreux, etc..., est affiliée au groupe ALCAN-ALUMINIUM LTD de Montreal (cf. n° 573 p.29). Elle a une société-soeur en Grande-Bretagne, UNIDARE ENGINEERS LTD (Portadown Co/Armagh), et plusieurs filiales ou affiliées en Irlande telles que : ANODISING LTD, IRISH OVERSEAS LTD, LYTE ALUMINIUM LTD, THOS. PEARSON LTD (avec sa filiale SPANFORM DUBLIN LTD), etc...

(592/43) Né de la récente concentration en République Fédérale des compagnies ILSEDER HÜTTE AG (Peine) et SALZGITTER AG (Berlin), le groupe sidérurgique STAHLWERKE PEINE SALZGITTER AG (cf. n° 577 p.38) a rationalisé ses intérêts à Vienne en fusionnant les sociétés de vente OTTO R. KRAUSE EISENGROSSHANDEL GmbH et SALZGITTER STAHL GmbH au profit de la seconde.

(592/43) Une concentration a été négociée entre la firme de Turin MIDARA SpA (capital de Li. 95 millions) et le groupe de profilés métalliques et accessoires en métal (pour l'automobile notamment) ULMA-FABBRICA ACCESSORI AUTO & MOTO SpA (Beinasco/Milano) au profit du second (capital de Li. 1,2 milliard), qu'anime M. M. Altissimi et qui réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à Li. 2,7 milliards.

(592/44) La filiale DORTMUND-HÖRDER HÜTTENUNION AG (cf. n° 574 p.34) du groupe sidérurgique HOESCH AG de Dortmund (cf. n° 585 p.42) a apporté sa filiale de traitement de scories DORTMUNDER THOMASSCHLACKEN-MAHLWERK GmbH, paritaire avec la compagnie GELSENBERG AG d'Essen (cf. n° 585 p.44), à l'entreprise charbonnière de Dortmund HANSA BERGBAU AG (capital porté à DM. 80,5 millions), dont elle partage également le contrôle 50/50 avec GELSENBERG. HOESCH, affilié pour près de 15 % au groupe d'Ijmuiden KON. NED. HOOGOVENS & STAALFABRIEKEN N.V. (cf. n° 586 p.36), négocie avec celui-là le renforcement d'une coopération nouée en 1966 : cette nouvelle étape sera l'augmentation de 2,4 à 3,4 millions de t./an de la capacité initiale (pour une production finale de 12 millions de t./an) de l'aciérie qui sera installée en principe à Maasvlakte-Rotterdam par les deux groupes (cf. n° 570 p.33).

(592/44) Membre à Athènes du groupe CIE PECHINEY SA de Paris (cf. n° 591 p.29), la compagnie ALUMINIUM DE GRECE SA (cf. n° 556 p.31) se propose de prendre une participation de 37 % dans l'entreprise locale de produits transformés en aluminium AR. COROPOULIS SA.

PECHINEY prépare par ailleurs la création à Madagascar, avec la participation minoritaire de l'Etat malgache, d'une affaire chargée de l'exploitation du gisement de bauxite de Mantemina (dans le Sud-Est de l'Ile), avec une production escomptée d'environ 5 millions de t./an.

(592/44) Le groupe AUGUST THYSSEN-HÜTTE AG de Duisburg-Hamborn (cf. n° 589 p.24) a rationalisé ses intérêts au profit de sa filiale de Krefeld D.E.W. -DEUTSCHE EDELSTAHLWERKE AG (cf. n° 585 p.40), qui a absorbé l'affiliée DEW HAMMERWERK GmbH (capital de DM. 5 millions) avec sa succursale de transformation d'aciers spéciaux de Moers STAHLWERK CARP & HONES (anc. STAHLWERKE CARP & HONES KG de Düsseldorf - cf. n° 557 p.40).

(592/44) L'entreprise métallurgique BENQUET-BOYOVAL SA de Paris (cf. n° 576 p.46) s'est assurée une importante participation dans la compagnie SAMA-SOVAM SA (Parthenay/Deux-Sèvres), spécialisée dans les véhicules-magasins (camions, remorques, semi-remorques) et dans les véhicules spétiaux.

BENQUET-BOYOVAL contrôle notamment la firme d'emboutissage automobile AUBRY & CIE SA de Paris (cf. n° 551 p.24).

(592/44) La STE MINIERE & METALLURGIQUE DE PENARROYA SA de Paris (cf. supra, p. 42) a engagé des pourparlers avec la compagnie TRE-FIMETAUX GP de Paris (groupe PECHINEY - cf. supra) en vue de lui reprendre ses activités d'ouvrés de plomb.

MINES

(592/45) Filiale en Australie du groupe UNION MINIERE SA de Bruxelles (cf. supra, p.24) - à travers l'UMAL-UNION MINIERE AUSTRALIA LTD de Melbourne (cf. n° 487 p.36) - la compagnie UNIMIN-UNION MINIERE DEVELOPMENT & MINING CORP. LTD (Melbourne) a conclu avec la compagnie australienne EASTERN COPPER MINES NL LTD un accord l'associant pour 60 % dans un permis de prospection détenu par celle-ci au Nord-Ouest de Mount Isa/Queensland.

(592/45) Animé par M. Nino Rovelli et lié par des participations minoritaires croisées avec le groupe RUMIANCA SpA (Turin), le groupe chimique de Milan S.I.R. -STA ITALIANA RESINE SpA (cf. n° 590 p.23) a négocié une nouvelle association paritaire avec celui-ci dans le domaine de la recherche et du traitement du minerai.

Le cadre en sera une filiale commune à Cagliari, STA MINERARIA SARDA SpA (capital initial de Li. 1 million), chargée de gérer un laboratoire de recherches opérant pour l'ensemble des deux groupes et leurs filiales.

PAPIER

(592/45) Une rationalisation des intérêts en Belgique du groupe U.S. PLYWOOD CHAMPION PAPERS INC. de New York (cf. n° 591 p.44) s'est traduite par la fusion de l'entreprise PAPETERIES DE HUYSSINGHEN SA (Huyssinghen), passée récemment sous son contrôle (cf. n° 571 p.42), avec la compagnie INTERMILLS SA (La Hulpe), au profit de celle-ci qui a porté son capital à FB. 575 millions.

(592/45) Il entre dans les intentions du groupe papetier de Paris ARJOMARI-PRIOUX SA (cf. n° 551 p.37) de s'assurer le contrôle à St-Mars-la-Brière/Sarthe de la SA DES PAPETERIES DU BOURRAY SA (capital de F. 3 millions). Présidée par M. P. Lescop, celle-ci, qui exploite une usine de papiers minces et papiers domestiques (en partie transformés par sa filiale HYGIE-FRANCE SA de Pont-de-Gennes/Sarthe), escompte pour 1970 un chiffre d'affaires de F. 28 millions.

Spécialisé dans les papiers très élaborés (pour billets de banque, papiers de reproduction, etc...), ARJOMARI-PRIOUX, qui a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de F. 321,5 millions, dispose de filiales absolues à Paris : FABRICON EUROPE SA et STE DES PAPETERIES D'IVRY SA (cf. n° 307 p.28), ainsi que d'une participation de 20 % dans les PAPETERIES DE NANTERRE SA (Nanterre/Hts-de-Seine).

PARFUMERIE

(592/46) Possédant déjà des filiales commerciales à New York et à Londres (cf. n° 544 p.33) notamment, l'entreprise française d'essences pour parfumerie et cosmétiques FABRIQUE DE LAIRE SA (Issy-les-Moulineaux/Hts-de-Seine, avec usine à Calais) a créé à Munich la société de vente DE LAIRE GmbH (capital de DM. 50.000), gérée par MM. Robert de Laire (Paris) et Karl Theo Plato (Coblence).

PETROLE

(592/46) Les intérêts à Milan du groupe C.F.P.-CIE FRANCAISE DES PETROLES SA (cf. n° 591 p.45) vont être rationalisés au profit de l'affiliée TOTALGAS ITALIANA SpA (anc. FLAMINIA SpA - cf. n° 519 p.29), qui absorbera les firmes AIRGAS SpA (capital de Li. 95 millions) et SARPI Srl.

TOTALGAS ITALIANA (capital de Li. 2 milliards), directement contrôlée par la filiale TOTAL ITALIANA (Milan) de la C.F.R.-CIE FRANCAISE DE RAFFINAGE SA de Paris (groupe C.F.P. - cf. notamment n° 572 p.35), avait déjà absorbé en 1969 plusieurs sociétés de distribution de gaz de pétrole (cf. n° 521 p.31).

(592/46) Le groupe belge PETROFINA SA (cf. n° 585 p.20) s'apprête à rationaliser ses intérêts à Milan en fusionnant son affiliée FINAGAS ITALIANA SpA (capital de Li. 0,5 milliard) avec sa filiale FINA ITALIANA SpA (capital de Li. 8,5 milliards).

En Italie, PETROFINA a récemment repris (cf. n° 575 p.32) au groupe américain PHILIPS PETROLEUM C° (Bartlesville/Okl.) sa participation de 50 % dans leur filiale paritaire de gaz liquéfiés PHILIPS FINA SpA (cf. n° 534 p.36), transformée en conséquence en FINAGAS ITALIANA SpA.

PHARMACIE

(592/46) M. Paolo Marchi dirige à Milan la nouvelle société de portefeuille pharmaceutique FINPHARMA SpA (capital autorisé de Li. 450 millions), créée sur l'initiative du holding suisse ZINAL AG (Rickenbach/Schwyz).

(592/47) Filiale à 73,4 % du groupe RHONE-POULENC SA (cf. n° 592 p.50), la STE DE CHIMIE ORGANIQUE & BIOLOGIQUE-A.E.C. SA de Commeny/Allier (cf. n° 579 p.39) a définitivement absorbé les compagnies pharmaceutiques STE DES MARQUES MARINIER SA de Neuilly/Hts-de-Seine (actifs nets de F. 5,5 millions) et STE LABORATOIRE DE PHYSIOLOGIE DU PUITTS D'ANGLE SA de Montreuil-sous-Bois/Seine-St-Denis (F. 3,9 millions), dont elle s'était récemment (cf. n° 524 p.31) assurée le contrôle à 94,87 % et 94,67 % respectivement.

Cette double opération a eu pour conséquence l'augmentation de son capital à F. 40 millions et l'élévation à 96 % de son contrôle direct sur les LABORATOIRES MARINIER SA. Celle-ci a été ensuite fusionnée avec sa filiale à 90 % LABORATOIRES ADRIAN SA (Commeny) qui, société absorbante, a reçu des actifs évalués (nets) à F. 10,9 millions.

PLASTIQUES

(592/47) A travers sa filiale de New York AMERICAN HOECHST CORP. (cf. n° 500 p.20), le groupe FARBWERKE HOECHST AG de Frankfurt-Hoechst (cf. supra) a négocié le rachat au groupe de New York STAUFFER CHEMICAL C° (cf. n° 526 p.17) de sa participation dans leur filiale commune de pellicules PCV rigides et monofilaments et tubes de polyester STAUFFER HOECHST POLYMER CORP. (cf. n° 246 p.31).

Créée en 1964, celle-ci, désormais entièrement contrôlée par le groupe allemand, sera transformée en HOECHST POLYMER CORP.

(592/47) La filiale BRITISH ENKALON LTD de Leicester (cf. n° 573 p.28) du groupe néerlandais AKZO N.V. d'Arnhem (cf. n° 589 p.23) a négocié une association paritaire avec la filiale BUKFLEX PROCESSES LTD du groupe de Londres BEVINGTONS & SONS LTD (cf. n° 279 p.34) pour la fabrication de laminés plastiques "Bukflex" imitant le cuir. Le cadre en sera une filiale commune, BUKFLEX ENKALON LTD (capital de £ 100).

PUBLICITE

(592/47) Les agences DUCAMP-LORIN-LEYDIER SA de Paris (cf. n° 583 p.40) et KETCHUM, MACLEOD & GROVE INC. (Pittsburgh) ont conclu un accord de collaboration assorti d'un échange de participations minoritaires.

Le partenaire américain a récemment pris pied chez les Six en s'assurant une importante participation dans l'agence de Francfort DURANA WERBUNG GmbH, transformée en DURANA KETCHUM WERBEAGENTUR GmbH (cf. n° 574 p.38).

(592/48) Animée par M. C. Tornari, l'agence de marketing et publicité de Milan ASSE PUBBLICITA' (cf. n° 534 p.38) s'est liée par des accords de coopération et de représentation réciproques avec les agences de Hambourg MARKEN & ABSATZWERBUNG (animée par M. J. Walberg), de Bilbao PUBLICIDAD PREGON (dirigée par M. A. Nunez) et de Carlton/Australie C.H. LUCAS ADVERTISING.

La firme italienne avait conclu début 1969 des accords du même type avec ses homologues de Karlsruhe KRAIS GmbH WERBEAGENTUR et de Genève PUBLICITE CHERVET, ainsi que dernièrement au Brésil avec l'agence ABRAP-ALIANCA BRASILEIRA DE PROPAGANDA (Sao Paolo).

(592/48) Les agences de Paris STE NOUVELLE SYNERGIE PUBLICITE SA (cf. n° 579 p.39) et de New York D'ARCY ADVERTISING C° ont dénoncé les accords qui les liaient depuis 1961. Simultanément, D'ARCY se retirera du "partnership" MULTI-NATIONAL PARTNERS-INTERNATIONAL ADVERTISING & MARKETING SA de Bruxelles (cf. n° 581 p.43) auquel adhèrent, outre SYNERGIE, les agences d'une quinzaine de pays (cf. notamment n° 508 p.33).

D'ARCY est liée depuis peu par une étroite association avec les agences de New York MACMANUS, JOHN & ADAMS C° et INTERMARCO N.V. d'Amsterdam (cf. n° 589 p.50).

(592/48) Les accords de coopération à l'échelle européenne conclus récemment (cf. n° 588 p.39) entre la compagnie de New York B.B.D.O. - INTERNATIONAL (groupe BATTEN, BARTON, DURSTINE & OSBORN INC.), qu'anime M. Bruce Crawford, et l'agence de Düsseldorf TEAM WERBEAGENTUR GmbH aura pour première conséquence la concentration de la filiale du partenaire américain à Francfort (créée en 1966) avec le partenaire allemand, qui se transformera dès 1971 en TEAM-B.B.D.O. EUROPE GmbH.

Un rapprochement, semblable à celui qui a été opéré durant l'été 1970 avec l'agence néerlandaise FRANZEN HEY & VELTMAN (cf. n° 582 p.38), intéressera ultérieurement les filiales de B.B.D.O. et de TEAM à l'étranger, notamment en Grande-Bretagne (Londres), France (Paris), Italie (Milan) et Suisse (cf. n° 563 p.37).

TEXTILES

(592/48) La commercialisation en République Fédérale des tapis et moquettes aiguilletés produits aux Pays-Bas par la firme GIRVIL N.V. de Venray (cf. n° 549 p.39) sera désormais du ressort de l'entreprise GIRVIL GmbH (capital de DM. 100.000), créée avec pour directeurs MM. R. Bruns et G. von Wick à Grefrath-Oedt/Krefeld sur l'initiative de l'entreprise locale GIRMES-WERKE AG (cf. n° 524 p.32), fondatrice en 1969 (cf. n° 511 p.35), en association avec la compagnie FREUDENBERG BETEILIGUNG GmbH (Weinheim), de la firme néerlandaise.

(592/49) Des intérêts néerlandais portés par M. Herman A. Weber (Badhoevedorp), MM. P.J. van Leeuwen et J.A. Muller (directeurs à Amsterdam de la firme de confection EURO-FASHIONS N.V.) ont été à l'origine à St-Josse-ten-Noode/Bruxelles de la société de distribution textile GUSTAV C. WEBER N.V. (capital de FB. 0,25 million), que préside M. H.A. Weber (actionnaire majoritaire).

EURO-FASHIONS est présente depuis 1965 à Bruxelles avec une filiale commerciale sous son nom, qui domicilie la nouvelle affaire.

(592/49) La fusion à Pomezia/Roma de l'entreprise mécanique A.V.P. AEROMOTORI VIVARELLI POMEZIA Srl et du groupe de confection MAC QUEEN SpA s'est effectuée au profit du second (anc. STA INDUSTRIA CONFEZIONI POMEZIA SpA) au capital de Li. 651 millions.

(592/49) La société belge LAINES DUEZ Sprl (Peruwelz/Hainaut) a présidé à la création de l'entreprise de négoce de fibres et fils de laine DUEZ FRANCE Sarl (Brossard-Tulle/Corrèze) au capital de F. 82.500, que gère M. T. van Mieghem.

(592/49) La STE FINANCIERE TEXTILE-SOFITEX SA de Lille (cf. n° 261 p.30) s'est assurée une participation de 28 % dans l'entreprise de blanchiment et teinture de fibres synthétiques et artificielles GABRIEL THIVEL SA (Tarare/Rhône).

SOFITEX, qui détient notamment des intérêts dans les entreprises ETS LE BLAN & CIE SA de Lille (textiles) et MINEUR BECOURT SA de Marly-les-Valenciennes/Nord (portes accordéon, basculantes, roulantes, guillotines, etc...), s'est récemment défait de ses participations dans les sociétés SODEV SA de Lyon (anc. ADOLPHE LAFONT SA) et FILATURES DE LA SOMME SA.

(592/49) Une concentration a été réalisée à Milan entre les compagnies S.I.C.V.I.-SOC. INDUSTRIALE COMMERCIALE IMMOBILIARE VEVERI SpA et SAFF TAPPETI SpA au profit de la seconde (capital de Li. 0,5 milliard), spécialisée à Mortara/Pavia dans les tapis tuftés et moquettes sous la direction de MM. G. Arduin et P. Zanon.

(592/49) L'entreprise française de laines peignées, lavées, carbonisées, etc... WATTINNE BOSSUT & FILS SA (Roubaix) a négocié l'absorption de sa filiale WATTINNE FRERES & FILS SA (Roubaix), dont elle a rémunéré les actifs (estimés, bruts, à F. 27,9 millions) en élevant son capital à F. 6 millions.

WATTINNE BOSSUT dispose depuis 1948 d'une filiale sous son nom en Belgique (Verviers).

(592/50) Animé par MM. Ulisse Lesmini et Guido Artom, le groupe de confection de Milan ITALIANA ELIOLONA SpA s'est donné à Castelbel-forte/Mantova une filiale industrielle, FILATURA DI CASTELBELFORTE SpA (capital de Li. 100 millions), que dirige M. Franco Artom.

(592/50) Liées au groupe LA LAINIERE DE ROUBAIX-PROUVOST-MASUREL SA (cf. n° 591 p.51), les entreprises textiles de Roubaix PROUVOST & LEFEBVRE Sca et PROUVOST & CIE Sca ont fait apport de leurs actifs commerciaux (évalués, bruts, à respectivement F. 38,1 millions et F. 113,3 millions) à une filiale commune constituée en février 1970 à cet effet, STE COMMERCIALE PROUVOST & LEFEBVRE Sca (Roubaix), qui a en conséquence porté son capital à F. 1,25 million.

TOURISME

(592/50) La CIE NATIONALE AIR FRANCE SA de Paris (cf. n° 591 p.33) a constitué à son siège la compagnie de portefeuille HOTEL FRANCE INTERNATIONAL SA (capital de F. 35 millions).

Présidée par M. Leopold Jeorger, celle-ci a pour vocation : 1) l'exploitation de la chaîne hôtelière qu'AIR FRANCE envisage de constituer; 2) la prise d'une participation dans la société d'exploitation d'un hôtel en construction à Paris (Bld Gouvion St-Cyr); 3) la gestion d'un portefeuille hôtelier rétrocédé par sa fondatrice et comprenant notamment des participations de 57,56 % dans la compagnie RELAIS AERIENS FRANCAIS SA (Paris) et de 6,2 % dans la SOFITEL-STE FINANCIERE DE GESTION & D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS & HOTELIERS SA (cf. n° 582 p.41).

TRANSPORTS

(592/50) La filiale à Siegen PRACT AIR SERVICE GmbH (cf. n° 503 p.38) du groupe allemand de transports SPEDITION PRACT KG (Dillenburg et Haiger) s'est associée à Londres au groupe DOWELL & C° LTD et à la compagnie de transport COMPREHENSIVE SHIPPING LTD pour former l'entreprise de fret aérien, TRANSCONTINENTAL AIR LTD (capital de £ 60.000).

A l'étranger, SPEDITION PRACT possède des succursales à Anvers, Tokyo, Hong Kong, etc..., ainsi qu'une filiale à Rotterdam, SPEDITION PRACT N.V.

(592/50) La compagnie suédoise d'équipements pour navires de remorquage, poussage et sauvetage maritime et fluvial SEASAFE TRANSPORT A/B (Stockholm) a installé une filiale à Anvers, SEASAFE TRANSPORT N.V. (capital de FB. 1 million), dirigée par M. Bengt W. Törnqvist.

(592/51) Le groupe FRANZ HANIEL & CIE GmbH de Duisburg-Hamborn (cf. n° 584 p.36) a étoffé le réseau de la compagnie de transport de Bâle UNION TRANSPORT AG - directement contrôlée par la filiale HANIEL HOLDING AG (Bâle) - en la dotant d'une succursale à Zurich, dirigée par M. Reto Schmid.

(592/51) Afin de financer la flotte aérienne de sa filiale de Francfort CONDOR FLUGDIENST GmbH (cf. n° 454 p.36), la DEUTSCHE LUFTHANSA AG de Cologne (cf. n° 586 p.40) s'est associée avec la DEUTSCHE BANK AG de Francfort (cf. n° 591 p.37) pour commanditer une filiale paritaire, JUMBO-FINANZ GmbH & C° KG (sièges à Düsseldorf, Hambourg et Munich), au bénéfice de laquelle elles ont acquis neuf "Boeing 707-727" et négocient l'achat de deux "Boeing 747".

(592/51) Le groupe français de transports internationaux M.N.W.-MESSAGERIES NATIONALES WALBAUM SA (cf. n° 479 p.39) a procédé à l'absorption de sa filiale (quasi-absolue) de Noisy-le-Sec/Seine-St-Denis, SIEAT-STE IMMOBILIERE POUR L'EXPLOITATION DES ACTIVITES DE TRANSPORTS SA (actifs bruts de F. 8,5 millions).

(592/51) La firme d'expédition, manutention et transport de marchandises ADOLF BRAUNS GmbH de Brême (cf. n° 510 p.36) a mis fin aux activités de sa filiale de Bruxelles ADOLF BRAUNS SA et en a confié la liquidation à M. R. Hobbin.

A l'étranger, la firme allemande possède notamment une filiale à Paris, ADOLF BRAUNS FRANCO-ALLEMANDE Sarl, paritaire avec le COMPTOIR MARITIME INTERNATIONAL SA de Paris (cf. n° 251 p.28).

(592/51) L'entreprise française de transport et transit O.G.T.-OFFICE GENERAL DE TRANSPORTS SA de Paris (avec succursales à Bordeaux, Marseille et Toulouse) a négocié l'absorption de son homologue STAN SA (Paris) et en a rémunéré les actifs estimés, bruts, à F. 2,8 millions en portant son capital à F. 2,6 millions.

(592/51) Les entreprises françaises de manutention portuaire de Paris STE ESTIER FRERES & CIE SA, NOUVELLE STE SETOISE D'ACCONAGE SA, STE D'OPERATIONS FONCIERES INDUSTRIELLES & AGRICOLES SOFIA SA et STE DE TRAVAUX & INDUSTRIES MARITIMES SA (cf. n° 498 p.40) ont fusionné au sein de cette dernière, qui a en conséquence porté son capital à F. 3,4 millions.

VERRE

(592/52) Spécialiste en République Fédérale de récipients et cuves en verre et quartz pour laboratoires de spectrophotométrie, colorométrie, etc..., la société HELLMA GmbH & Co KG de Mulheim/Baden (cf. n° 464 p.38) a complété son réseau commercial à l'étranger en installant à Milan la société HELLMA ITALIA Srl (capital de Li. 0,9 million), dirigée par MM. Wolfgang Hufenreuter et Constantino Valentini.

La fondatrice est présente depuis 1968 aux Pays-Bas avec une filiale sous son nom à La Haye (avec succursale à Anvers), venue renforcer un réseau déjà important d'affiliées commerciales à Bâle, Paris, Londres, etc...

DIVERS

(592/52) Animée par M. William A. Gardel, la firme de jouets GARDEL ASSOCIATES LTD de New York a créé à Paris une filiale de représentation et gestion de licences et brevets, GARDEL ASSOCIATES FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), dirigée par M. François Carlioz.

(592/52) Des intérêts néerlandais portés par MM. T.J. Weyers (Lichtenvoorde) et H.C. Coenen (Didam) ont été à l'origine en République Fédérale de la firme d'architecture-paysagisme et horticulture WEYERS-COENEN GmbH (Emmerich) au capital de DM. 25.000, gérée par les deux fondateurs.

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Acrow	42	Caisse des Dépôts & Consignations P.	42
AEG-Telefunken	27	Caisse Nationale de Crédit Agricole	38
Aeromotori Vivarelli Pomezia	49	Calberson	39
Affaires Financières	35	Carbonisation Entreprise & Céramique	28
Air-France	50	C. E. A. T.	27
Air Liquide (L')	23	Centrale (La)	21-25
Akzo	22-47	Chaussures Marcel	32
Alcan Aluminium	43	Chimie Organique & Biologique-	
Alcatel	36	A. E. C. (Sté de)	47
Allgauer Emmentalwerk Ausnang	41	Chocolat Poulain	41
Aluminium de Grèce	44	Chrysler	18
American Standard	31	Ciments Lafarge	20-28
Amfas Groep	18	Cinotex	24
Andelfinger (Gebr.)	30	C. I. T. -Alcatel	36
Arjomari-Prioux	45	Citerna	20
Armour	22	City Investing C°	42
Asse Publicita	48	C. N. C. -Cie Nouvelle des Cadres	39
Assurances du Crédit (Les)	39	Coditel	28-34
		Colonial Securities of Boston	37
Bamerical International Financial	34	Columbus Latinamericana de Cons-	
Banco Borges & Irmao	37	truccionnes	21
Banco de Credito Comercial		Comco International	37
& Industrial	37	Commercial Leasing Italia	37
Banque Odier Bungener, Courvoi-		Commercial Services Italia	37
sier & Cie	39	Commercial Trust	37
Banque de Paris & des Pays-Bas	38	Commerzbank	39
Barilla G. & R. Fratelli	40	Comprehensive Shipping	50
Bartels-Ibus	20	Compresseurs Bernard	30
B. B. D. O.	48	Compteurs (Cie des)	28
B. E. I.	23	Compteurs & Moteurs Aster	31
Belgian Bulk Carriers	29	Control Data	37
Benquet-Boyoval	44	Coropoulis (Ar.)	44
Benziger	33	Crédit Commercial de France	25
Berger	40	Crédit Français	39
Bertin & Cie	31	Crédit Lyonnais	39
Bignand & Cie	20		
Binding-Brauerei	40	D'Arcy Advertising	48
Bongrain-Gérard	41	D. A. F.	18
Bordas	33	D. A. F. S. A.	33
Bovis Holding	19	Dampers	30
Bran & Lübbe	28	Desclée & Cie Editeurs	33
Brauerei Schrempp	40	Deutsche Bank	51
Brauns (Adolf)	51	Deutsche Lufthansa	51
Bridgestone Tire	23	Développement de la Commutation	
Brown Engineering	35	Electronique (Sté pour la)	36
Bucher-Guyer	30	D. E. W. -Deutsche Edle Stahlwerke	44
Bukflex	47	Dexion	43

Docks Rémois-Familistères	P. 25	Finandal	P. 41
Dorndorf	32	Finpharma	46
Dortmund-Hörder Hüttenunion	44	Firestone	21
Douai Nord Automobiles	18	Fisher Scientific	27
Dowell & C°	50	Floridienne	23
Ducamp-Lorin-Leydier	47	FNAC	24
Duez France	49	Fortune Management	37
Duļa	25	Française des Pétroles (Cie)	46
Dyrana Ketchum	47		
		Gardel Associates	52
Eastern Copper Mines	45	Gardy	26
E. D. I. -Equity Developpement & Investissement	19	Geber (Gust.)	25
Edicef	34	Gelsenberg	44
E. D. I. M.	42	General Electric Ltd	26
Editions Radio (Sté des)	34	Générale de Belgique (Sté)	23
Ehrhardt & Sehmer	30	Générale d'Electricité (Cie)	31-36-39
E. I. S. Benelux	34	Générale d'Electro-Métallurgie (Cie)	31
Electrobel	28-38	Générale du Vide-Sogev (Sté)	31
Elliott Automation	26	Generalfin	21
Empain	38	Géomines	24
Energoinvest	36	Gervais-Danone	40
E. N. I.	20	Gillet	24
Enkalon	47	Girmes-Werke	48
Enke Verlag (Ferdinand)	33	Girvil	48
Entreprise Jean Lefebvre	21	Godart-Statham	26
Epargne-Assurance	38	Göhner (Ernst)	20
Equitas Agentur	37	Goodbody & C°	37
Ericsson	36	Gorla Siam	26
Etutes, de Modèles & d'Outillage	26	Grands Travaux de l'Est (Sté des)	19
Etudes des Risques de Crédit	39	Grey-Poupon	41
Euro-Dyna-Product	41	Greyhound Corp.	22
Europartners Securities Corp.	39	G. R. M. (Sté)	21
European Enterprises Develop- ment-E. E. D.	34		
Européenne des Thermostats (Cie)	28	Hachette	34
		Hameaux de la Roche (Les)	38
Fels (Heinrich)	40	Haniel	51
Fenyvesi (Eugen)	40	Hansa Bergbau	44
Ferrand & Renaud (Ets.)	40	Hanus & Cie (Sté)	19
Fidiger	36	Harcourt, Brace	33
Fidital	36	Hartaut-Ghiglione & Scaramelli	40
Filatura di Castelbelforte	50	Heinz (H. J.)	41
Finagas	46	Hellma	52
Financière de Paris & des Pays-Bas (Cie)	20-38	Hoechst	23-47
Financière de Suez	35	Hoesch	44
		Hôtel France International	50
		Hygie-France	45
		Ideal Standard	31

I.G.E.C.O.	P. 24	Mineralimport-Export	P. 24
I.G.V.A. -Internationale Getränke		Mineraria Sarda (Sta)	45
Vertriebs	40	Mitsui	22
Imprimerie Strasbourgeoise	34	Mobil Oil	21
Industrielle des Télécommunica-		Mondadori	33
tions (Cie)	36	Montclare-Liqueur	40
Interautomations I.S.A.	35	Moor	27
Intermills	45	Morillon Corvol	20
International Communication		Multi-National Partners	48
System	35	Multiparts Corp.	34
Internationale pour l'Informatique	34	Münchener Rückversicherung	21
Isobore	42	M. Z. France	30
Israël-Discount Bank	19		
Italcitrus	41	Nickel (Le)	42
Italcolloid	22	Niko	26
Italiana Eliolona	50	Nippon Yusen	29
		Nord (Cie du)	34
Kaiser Chaussures (Peter)	32	Novacel	24
Kaneka-Belgium	22	N. Y. K. International	29
Ketchum, Macleod & Grove	47		
Klein, Schanzlin & Becker	30	Oelfeldgeräte-Dienst	29
Kon. Ned. Hoogovens	44	Oetker (Rudolf A.)	40
Kuhn Frères & Cie	30	Office Général de Transports	51
Laboratoires Adrian	47	Pandel Europe	32
Ladendorf (Kurt)	28	Papeteries du Bourray (SA des)	45
Laire (De)	46	Parisienne d'Outillage à Air Comprimé	31
Lambert Frères	20	Parizot	41
Lambert pour l'Industrie et la		Péchiney	44
Finance (Cie)	34	Penarroya	42-44
Lucas Advertising (C.H.)	48	Pétrofina	46
		Pétrolinvest	36
Mc Queen	49	Philips	43
Maîtres Fromagers	41	Phillips Petroleum	46
Manufacture de Produits Chimiques Protex	22	Phoenix Gummiwerke	21
Marken- & Absatzwerbung	48	Plouvier & C°	20
Marong	24	Poliet & Chausson	20
Martini & Rossi	40	P. R. B.	24
Masoneilan	30	Pricel	24
Melitta Werke	25	Prim-Cote (U.K.)	19
Merck, Finck & C°	30	Protectrice (La)	38
Merrill, Lynch, Pierce, Fenner		Protex	22
& Smith	37	Proovost	50
Meunier & Cie (Sté)	20	Publicidad Pregon	48
Midland Ross	43	Publicité Chervet	48
Milliat Frères	40	Pye of Cambridge	43

Rapisarda Cavi	P. 27	Socotroisem	P. 23
Raveau Cartier	19	Sodefra	19
Rebichon-Signode	31	Sodevam	19
Regia Panzani	40	Sofimax	19
Rest Ital	24	Sofimo	28
Revoto	21	Sofitex	49
Rheem Mfg.	42	S. O. P. A. R. E. M.	39
Rheinkapital	37	Sorimex	24
Rhône Poulenc	47	Spedition Pracht	50
Robertshaw Controls	28	Stahlwerke Peine Salzgitter	43
Rothschild	23-34-42	Statham Instruments	26
Rothschild & Sons (N. M.)	34	Stauffer Chemical	47
Rotterdamsche Verzekerings Societeiten	18	Stein-Surface	43
Ruef (M. & E.)	40	Stollack	23
Rumianca	45	Studebaker-Worthington	30
Saff Tappeti	49	Suez American Risk Capital Fund	35
Salviam-Brun	21	Supermercati Pam	25
Salzgitter Stahl	43	Synelec	34
Sama-Sovam	44	Synergie Publicité	48
S. A. M. A. G.	39	Team Werbeagentur	48
Sanyo	23	Technip	36
Sapag	26	Teledyne	35
Sartomer	22	Teleprompter Corp.	35
Schlumberger	28	Teleti	35
Schuh-Union	32	Televic	34
Schweizerische Treuhand	36	Thieme Verlag (Georg)	33
Seasafe Transport	50	Thivel (Gabriel)	49
Secours (Le)	38	Thomson-C. S. F.	36
S. E. F. -Sté d'Editions Economi- ques & Financières	33	Thomson-Houston-Hotchkiss-Brandt	31
Sellier-Leblanc (Ets.)	20	Thyssen-Hütte (August)	44
Séquanaise de Banque	24	T. M. T. -Travail Mécanique de la Tôle	42
Servas	32	Totalgas	46
Showa Ugika	23	Transexel	38
Sicvi	49	Transports Industriels (Les)	20
Siemen & Hensch	29	Travaux & Industries Maritimes	51
Siemens	26	Tréfinétaux	44
Signode Corp.	31	Ugine-Kuhlmann	23-42
S. I. M. O.	42	Ulma-Fabbrica Accessori Auto & Moto	43
S. I. O.	23	Unibeton	20
S. I. R. -Sta Italiana Resine	45	Unidare	43
Slough Estates	37	U. N. I. M. I. N.	45
Snam	20	Union des Assurances de Paris	24
S. N. C. F.	39	Union Financière d'Anvers-Bufa	23
S. N. C. I.	29	Union Financière de Paris	38
S. N. I.	28	Union Minière	24-45

Uniplan	P. 38	Westdeutsche Landesbank	32
U.S. Plywood Champion Papers	45	Weyers-Coenen	52
Vandeputte Fils & Cie	35	Wolff (Otto)	42
Vetco	29	Worms & Cie	34
Volucompteurs Aster Boutillon	31	Worthington France	30
Walbaum	51	Zanussi	27
Waldthausen & C°	39	Zenith Versicherung	18
Wattinne-Bossut	49	Zenza Bronica	29
Weber (Gustav)	49	Zinal	46

